L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 18 JANVIER 1861.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
VENDREDI MATIN. 18 JANVIER.

☞ Voir la seconde page, pour :
Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Abonnés à la Semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Liste des lettres.

On trouvera aujourd'hui, à notre deuxième page, la liste des lettres françaises, espagnoles et italiennes.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par G. Lesmont, Blache & Co, 69, Chartres—Chaussures et [illegible].
Par D. F. Morphy, 47, Magasins—Cigares.
Par N. Vignié, à 11 heures, dans la rue de la Douane, No 11—Meubles.
Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie, dans la rue Vieille-Levée, No 25, ancien 56—Sardines, huile d'olive, vins, liqueurs, &c.

Le budget de la ville.

La tendance marquée de notre époque est à la prodigalité, et puisque nous sommes en train de révolutionner, il n'est pas inutile de signaler la nécessité d'opérer une réforme dans le système financier, et de faire succéder à la dilapidation folle des deniers publics une sage économie. En vertu de cette loi fatale de la contagion de l'exemple, l'incurie et les fraudes qu'on a constatées dans les finances fédérales se retrouvent à un degré plus ou moins considérable dans l'administration des fonds d'Etat ou des deniers municipaux. L'établissement d'un nouvel ordre de choses va mettre sur pied une nuée de chercheurs d'emplois et de spéculateurs en contrats, qui, tout en invoquant les nécessités du salut public, n'ont d'autre but que de se ruer sur le budget et d'absorber à leur profit la plus forte partie possible des espèces fournies par les contribuables. Il faut donc plus que jamais se méfier des propositions qui n'auront pas pour objet évident un intérêt public pressant et sérieux. Ce ne sera pas trop de toutes les ressources de l'Etat pour faire face aux mesures indispensables de sûreté, à l'entretien des troupes, au transport des malles et aux divers besoins d'un gouvernement provisoire; et il faut se garder de créer des sinécures coûteuses pour la satisfaction de tel ou tel personnage. La plus grande surveillance devra être apportée dans l'adjudication des contrats, la livraison des armes et des fournitures, et nous espérons que la Convention et la législature prendront toutes les précautions pour déjouer les tentatives de fraude et de corruption.

Ces réflexions nous amènent naturellement à parler du budget de la ville, qui vient de faire l'objet d'un rapport sévère de la part du comité de finance du conseil de ville. Le comité ne transige pas sur les termes et il qualifie crûment de prodigalité les dépenses du gouvernement municipal. Il suffit pour se convaincre qu'il n'y a pas d'exagération dans cette expression de parcourir les chiffres de ce budget.

Le total des dépenses est évalué à $2,819,834, ou à près de *trois millions de piastres*. Voici comment cette somme se répartit: police $273,740, département des rues $318,550, écoles publiques $174,134, éclairage au gaz $100,000, éclairage à l'huile $35,000, travaux hydrauliques pour fournir l'eau dans la ville $200,000, drainage $11,930, ouverture de rues nouvelles $60,000, entretien des prisonniers dans la prison de paroisse $10,000, dépenses casuelles $100,000, compagnies de pompiers $90,000.

Pour faire face aux dépenses sus-indiquées, la ville a des revenus qui s'élèvent à $1,159,560, ce qui laisse un déficit de $1,689,874 qui doit être couvert par des taxes directes.

Dans les chapitres de dépenses mentionnés plus haut, il en est trois dont nous ne pouvons qu'approuver pleinement le principe. Nous voulons parler de l'éclairage, de l'eau et des travaux d'amélioration aux rues. On sait que depuis le premier janvier les rues doivent être éclairées au gaz toutes les nuits sans exception; on s'est décidé à ne plus compter sur la lune qui semblait se faire un malin plaisir de faire mentir l'almanach. Chaque bec de gaz coûte à la ville $15 par an et le total de la dépense porté à $100,000 n'a rien d'exagéré. Un bec de gaz est, en effet, un auxiliaire puissant pour la sûreté publique et tout aussi redoutable pour messieurs les voleurs et garroteurs que la police. Il sert aussi à éviter bien des accidents et à préserver les membres des passants attardés des conséquences d'une chûte dans les ruisseaux.

Nous ne nous plaindrons pas davantage de la somme de $200,000 consacrée aux travaux hydrauliques et à la pose de nouveaux tuyaux de conduite, si toutefois le résultat désiré se réalise, c'est-à-dire si l'on obtient de l'eau en quantité suffisante pour la consommation et pour éteindre les incendies. Chacun est intéressé à ce que le retour des calamités, qui ont désolé notre ville depuis deux ans, soit évité, et il a été démontré qu'avec de l'eau en abondance il était facile d'arrêter le progrès des incendies.

Au sujet du pavage des rues en pierres carrées, nous répéterons ce que nous avons déjà dit; que c'est là une amélioration fort utile et qui évitera de plus grandes dépenses dans l'avenir. La part que la ville aura à payer dans les dépenses est pour le moment de $740,000. Nous n'avons pas les éléments nécessaires pour contrôler les prix d'adjudication des contrats, mais nous devons constater d'une part les plaintes d'un grand nombre de propriétaires qui affirment que les dépenses sont exorbitantes et qu'il est pénible pour eux d'avoir à payer des sommes énormes sans moyens de contrôle, et de l'autre nous ferons chorus avec le public pour critiquer la manière dont on exécute ces travaux. Les maîtres paveurs entreprennent de plusieurs côtés à la fois plus d'ouvrage qu'ils n'en peuvent faire, sans s'inquiéter s'ils interceptent inutilement la circulation publique. Ils dépavent une rue puis la laissent dans cet état un mois, six semaines même, avant de procéder au repavage, ou bien quand les travaux sont terminés ils négligent de déblayer la rue ou les trottoirs alors qu'il suffirait d'un ou deux journées de travail pour rendre le passage libre.

Ainsi sur ce chapitre, il y a deux observations dont le Conseil aurait à tenir compte, soit pour l'exécution des contrats actuels soit pour l'adjudication des nouveaux contrats, le coût de la dépense et la manière d'exécuter les travaux. Indépendamment de ces travaux d'amélioration, l'entretien des rues figure au budget pour le chiffre de $102,479. Il semble qu'avec cette somme considérable il serait possible d'obtenir des rues propres et bien tenues et nous espérons que l'on ne retombera pas dans les anciens errements. Il faut dire que beaucoup de rues du carré de la ville sont restées dans un état pitoyable parce que, comme elles devaient être repavées en pierres plates, on ne pouvait en attendant y faire des réparations qui eussent été inutiles.

Les critiques du comité portent sur la somme de quatre-vingt dix mille piastres dépensée pour l'entretien des prisonniers dans la prison de paroisse. Il est de fait que c'est un joli denier et le comité invite à l'intervention de la législature pour opérer une réduction sur ce chapitre.

Somme toute l'élévation du budget préparé pour 1861 et la probabilité des nouvelles dépenses que nécessiteront les circonstances politiques font un devoir au Conseil d'apporter la plus stricte circonspection dans son examen et d'opérer des réductions partout où il sera possible de le faire.

Convention de la Louisiane.—Le *Baton Rouge Advocate* publie une liste incomplète des délégués élus à la Convention et il compte jusqu'à présent 79 partisans de la séparation et 44 de la coopération. Il reste encore à connaître les nominations dans Bossier, Bienville, Lafayette, Calcasieu, Vermillion et Union. La classification faite par l'*Advocate* peut être incorrecte comme il le déclare lui même. Nous publierons la liste dès qu'elle sera complète.

Une demande indiscrète.—Le maire de la ville a reçu du colonel Chase, commandant les troupes de la Floride à Pensacola la dépêche suivante:

Pensacola 16 janvier.
Au maire de la Nouvelle Orléans.
Pourrait-on envoyer de votre ville deux mille hommes bien armés pour aider à prendre le fort Pickens, et à quel moment.
W. H. Chase.
Colonel commandant les forces de la Floride.

Si cette dépêche n'est pas apocryphe, nous croyons qu'une pareille demande devrait émaner du gouverneur de la Floride et être adressée au gouverneur de la Louisiane et que celui-ci devrait répondre par un refus. La Floride est séparée et la Louisiane ne l'est pas. La prise des forts de la Louisiane a été un acte de prudence dicté par l'intérêt de notre sécurité personnelle, mais il n'appartient pas au gouverneur de décider l'envoi des troupes hors de l'Etat, ni d'aller commencer les hostilités à l'extérieur contre les Etats-Unis.

Marché au sucre de Baltimore. — Le tableau annuel du *Prix Courant* de Baltimore nous fournit les renseignements suivants sur le commerce du sucre sur cette place.

Les importations et les réceptions totales de sucre l'année passée montent à 47,907 boucauts, 31,463 caisses et 61,538 sacs, ce qui, réduit en livres, donne 83,385,280 livres, contre 61,227,220 livres en 1859, et 65,409,630 livres en 1858. Dans la quantité importée il faut comprendre 17 841 boucauts et 26,241 caisses de l'île de Cube; 4411 boucauts des Antilles anglaises, 11,575 boucauts de Porto-Rico, 30,992 sacs du Brésil, et 2638 boucauts *de la Louisiane*; aussi 10,708 boucauts, 4925 caisses et 9586 sacs des ports du Nord.

Les réceptions des Antilles offrent une augmentation, comparées avec 1859, de 11,000 boucauts et 17,000 caisses, et celles de la Louisiane une diminution de 7500 boucauts......

La nouvelle récolte de la Louisiane est évaluée à 250,000 boucauts, et on s'attend à ce que la quantité expédiée à notre place ne diffère pas beaucoup de celle de l'année dernière (2636 boucauts).

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

NOUVELLES D'EUROPE
DE CINQ JOURS PLUS RECENTES.

Arrivée du Teutonia.

St Jean de Terre-Neuve, 17 janvier—Le *Teutonia*, parti de Southampton le dimanche 6 courant, a passé hier ici, en route pour New-York.

Le steamer *New-York*, parti de New-York le 22 décembre, est arrivé à Cowes le 6 janvier.

Marchés européens.

Liverpool, 5 janvier—Les ventes de coton d'aujourd'hui ont été de 8000 balles; le marché était ferme aux cours précédents.

Les céréales sont actives, les prix plus faciles mais sans changement dans les cours.

Londres, 5 janvier—Les Consolidés ont fermé à 92 3/8.

NOUVELLES POLITIQUES.

Le bombardement de Gaete continue, mais les soldats bourboniens continuent à tenir. Des négociations ont été entamées entre la France et la Sardaigne au sujet de cette place.

Les troubles en Hongrie sont loin d'être apaisés.

Le roi de Prusse, malade depuis longtemps, est mort.

Législature de l'Indiana.

Indianapolis, 17 janvier P. M.—La législature de l'Indiana a élu Henry S. Lane pour sénateur, et M. Fitch pour vice-sénateur.

Assurance de Buchanan.

Un Gouvernement De Facto.

Washington, 16 janv.—Nous tenons de bonne autorité que la rumeur court que le Président Buchanan a assuré au Sud, que puisqu'il ne peut pas reconnaître un gouvernement De Facto, d'aucun Etat séparé, il ne serait pas convenable dans sa position de reconnaître un gouvernement, Dé Facto, de trois ou de plusieurs Etats alliés.

Aucune correspondance avec les ambassadeurs.

LE CABINET LEUR REFUSE UNE AUDIENCE.

Washington, 16 janvier.—Le cabinet reconnait les ambassadeurs de la Caroline du Sud sous leur titre officiel, mais ne veut pas avoir de relations avec eux.

La législature du Missouri.

Le bill de la Convention a été passé au Sénat de l'Etat par un vote de 31 contre 2. Le bill dit que l'élection des délégués devra être tenue le 18 février prochain et la réunion de la Convention le 28 du même mois. Les votants du 18 février décideront aussi que si l'ordonnance de la sécession est adoptée, elle devra être soumise au vote du peuple.

Nouvelles additionnelles de Washington.

Washington, 16 janvier.—M. Hayne, un des ambassadeurs de la Caroline du Sud, doit demander pourquoi l'on a retiré les troupes du fort Sumter. Le président a demandé que la proposition fût faite par écrit.

A la demande de plusieurs sénateurs du Sud, M. Hayne a modifié ses demandes et a demandé de nouvelles instructions au gouverneur Pickens de la Caroline du Sud.

Les sénateurs du Sud insistent sur ce que la Caroline du Sud ne pourra en rien engager une collision entre les deux sections.

Le sénateur Davis a écrit au gouverneur Pickens sur le même sujet.

NOUVELLES ETRANGERES.

Troubles dans la Hongrie.

Découverte d'une conspiration des Bourbons.

St John, N. F., 16 janv.—Par l'arrivée du steamship *Teutonia* à la hauteur du Cap Race, nous obtenons les nouvelles suivantes d'Europe.

Les habitans de Kerrekempt en Hongrie, se sont émeutés et commettent de sérieux outrages.

Les soldats ont fait feu sur eux et une terrible mêlée a eu lieu.

Les Bourbons ont formé une conspiration à Naples, qui a été découverte à temps pour en empêcher l'exécution.

Steamboats passés à Vicksburg.—Vicksburg, 17 janv.—Le steamer Tecumseh a passé à 2 heures, le James Montgomery et le J. O. Swon à 9 heures et le Hallo Howard à 10 heures ce matin.

Nous ne pouvons plus obtenir d'autres nouvelles à cause d'une interruption dans une des lignes.

ACCIDENT SUR LE LAC.
Un bateau chaviré et plusieurs personnes noyées.

Nous apprenons par une dépêche due à l'obligeance de M. Geddes, agent des bateaux de la malle de la Mobile, que, mardi dans la nuit, à 11 heures, le bateau de la malle *Créole* étant arrêté au poteau d'Est-Pascagoula, pour mettre des passagers à terre, le bateau du warf vint le prendre: puis en s'en retournant le bateau chavira et toutes les personnes qui étaient à bord furent noyées.

Voici les noms des infortunés:

M. Portier et ses deux fils, de Biloxi, M. O'Neil, de la Nlle Orléans; l'esclave Washington, appartenant à M. L. McKay de la Passe-Christiane.

Nous n'avons pas d'autres détails sur ce malheur.

Convention du Sud.—La Convention de la Caroline du Sud a choisi comme délégués au Congrès du Sud, dans le cas où il y en aurait un, MM. R. B. Rhett, R. W. Barnwell, James Chesnut, C. G. Memminger, W. P. Miles, S. M. Keitt, W. W. Boyce, T. L. Weithers.

Le général Scott. — Le *National Intelligencer* dément le bruit répandu que le général Scott aurait soumis au Président un plan pour subjuguer les Etats séparés ou qu'il aurait menacé de donner sa démission.

Le coton à la Mobile. — Le collecteur des douanes à Mobile ayant donné sa démission et les difficultés pour expédier le coton paraissant insurmontables, on envoie tous les jours des masses de coton à la Nouvelle-Orléans pour y être expédiées. Maintenant nous demanderons ce qu'il adviendra si la séparation est prononcée le 24 et que les mêmes difficultés existent ici. Enverrons-nous notre coton à Galveston pour l'expédier en Europe. Il faut absolument trouver un expédient, et les intéressés feront bien d'en suggérer un à la Convention.

Paroisse Sabine. — L'élection pour le district sénatorial des paroisses De Soto, Natchitoches et Sabine a donné le résultat suivant dans la paroisse Sabine. Coopération: J. G. Campbell 337, J. H. Patterson 339—séparation: B. L. Hodge 145, Henry Marshall 149. District représentatif: E. C. Donelson [coop] 421. Pas d'opposition.

Théatre de l'Opéra. — Mlle Adelina Patti dans *Martha*.—C'est ce soir que les habitués de l'Opéra pourront entendre Mlle Adelina Patti dans le rôle d'*Henriette*, du charmant ouvrage de Flotow, qu'elle a déjà joué avec tant de grâce et de talent. Les représentations de la jeune cantatrice touchent à leur fin, son départ pour la Havane étant prochain, et tous les admirateurs de cette artiste à la voix si fraîche, au gosier si flexible, au talent si *prime sautier* et si plein d'avenir, ne peuvent manquer d'accourir en foule à ces soirées d'adieu.

Demain, samedi, on répètera *le Pirate*, avec MM. Mathieu, Genibrel et Mme Comte-Borchardt dans les rôles principaux.

Bal du théatre d'Orléans—Le second bal de l'hiver aura lieu demain, samedi, au Théâtre d'Orléans. On nous assure qu'il sera extrêmement brillant.

Conventions-unionistes du Kentucky.—La Convention unioniste et la Convention démocratique du Kentucky réunies à Louisville le 8 et le 9 janvier ont adopté des résolutions rédigées par deux comités réunis, dont voici la substance.

"Le peuple du Kentucky évalue au plus haut degré l'Union de ces Etats sur des bases justes et loyales pour tous ses membres et la considère comme le meilleur gouvernement pour assurer la paix à l'intérieur et la défense à l'extérieur. Bien qu'ayant à se plaindre comme tous les Etats à esclaves des agressions du Nord, le Kentucky défendra l'Union tant qu'il y aura le moindre espoir de la préserver. Il demande le rappel des lois de nullification et tout en déplorant l'élection de Lincoln, il ne la considère pas comme une cause de dissolution. Il croit que le Sud ayant la majorité dans les deux chambres, et étant appuyé par une majorité du vote populaire des Etats-Unis peut lutter avec succès contre les empiétements du parti républicain et qu'il n'y a pas besoin d'adopter des mesures hâtives. Il considère comme injuste la prétention exclusive des Etats libres aux territoires et reconnait qu'un peuple jaloux de ses droits ne peut s'y soumettre, et il recommande l'adoption des propositions du sénateur J. Crittenden comme constituant un arrangement loyal et honorable des difficultés qui divisent le peuple de pays bien aimé.

Après avoir reproduit le texte des amendements Crittenden, le rapport contient les résolutions finales suivantes:

Résolu que nous offrons nos félicitations cordiales à nos alliés fidèles du Nord, qui ont si longtemps lutté pour nos droits et se sont efforcés de refouler le courant du fanatisme; nous les acclamons comme des frères bons et sincères, et les engageons à tenir bon pour nous afin de maintenir notre gouvernement général dans toute sa vigueur constitutionnelle comme l'ancre de salut de notre paix à l'intérieur et de notre sécurité à l'extérieur.

Résolu que nous ne pouvons regarder la Constitution des Etats-Unis comme un simple contrat qui puisse être rompu à la volonté de chacun, mais comme un pacte plus grand que cela—le lien solennel du peuple, établissant une union plus parfaite pour les citoyens et leur postérité, et qui ne peut être dissoute que par le consentement commun ou une révolution.

Résolu: Que nous recommandons à la législature de l'Etat de mettre ces amendements en forme et de les soumettre aux autres Etats, et que si la désorganisation de l'Union actuelle n'est pas arrêtée, que les Etats qui auront adhéré à ces amendements forment une confédération séparée avec la faculté d'admettre de nouveaux Etats sous l'égide de notre glorieuse constitution ainsi amendée.

Résolu: Qu'il est expédient de convoquer une convention des Etats libres et à esclaves des frontières et de tels autres Etats qui jugeront à propos de s'unir à eux, pour délibérer sur le meilleur moyen de régler les questions qui agitent en ce moment et menacent de détruire l'Union des Etats.

Résolu: Que nous déplorons l'existence d'une union qui ne serait maintenue que par l'épée, avec des lois qui ne pourraient être exécutées qu'avec des armées permanentes. Ce n'est pas une telle Union que nos pères ont eu en vue, et elle ne mérite pas qu'on la conserve.

Résolu: Que, si l'Etat du Kentucky est représenté dans une convention des Etats, les délégués devront être élus par le peuple lui-même."

Si la législature du Kentucky avait pris il y a deux mois l'initiative de proposer des amendements à la constitution, son exemple aurait pu être suivie. Mais maintenant il reste trop peu de temps pour qu'on songe à ce moyen détourné de forcer la main au congrès.

CHRONIQUE LOCALE.

Organisation militaire des pompiers

On sait que les pompiers de notre ville ont l'intention de s'organiser en compagnies militaires. Nous croyons que le comité qui doit se réunir dimanche prochain a adopté les bases suivantes:

Les vingt-quatre compagnies de pompiers seront armées et équipées comme la milice et se tiendront à la disposition du gouverneur ou du maire, *dans les limites* de la ville.

Ce service ne dispensera pas les membres de remplir fidèlement leurs devoirs de pompiers, d'après le marché conclu avec la ville.

Il n'y aura pas plus de vingt-quatre compagnies d'infanterie, d'infanterie légère ou de carabiniers. Aucune compagnie n'aura plus de cent hommes.

Les règlements seront les mêmes que ceux de la milice de la Louisiane, en tant qu'elles ne seront pas en conflit avec le genre d'organisation des pompiers.

L'uniforme sera le même pour toutes les compagnies. Le prix n'en devra pas être élevé.

L'organisation de chaque compagnie sera distincte de l'organisation régulière afin de permettre à ceux qui n'appartiennent pas au Corps des Pompiers de se joindre à la compagnie sans être forcés de faire le service de firemen.

Douze coups de cloches d'alarme indiqueront aux compagnies de se rendre au plus tôt à leurs arsenaux respectifs et les boîtes à signaux indiqueront l'endroit où les compagnies devront se concentrer.

Première Cour. — Le juge Hunt a pris son siège hier à dix heures. L'enceinte de la cour était encombrée de curieux et d'amis qui attendaient avec anxiété le verdict du juri dans l'affaire Price. Le juri est entré peu après l'ouverture et a présenté un verdict de meurtre. Il a écarté la peine de mort. Price a légèrement pâli en entendant la condamnation. On dit que plusieurs des jurés ont longtemps insisté sur la peine de mort.

M. Field, avocat de Lockwood, accusé de meurtre, a demandé que le cautionnement de son client fût accepté. Il s'est fondé sur ce que Lockwood est en prison depuis huit mois, qu'O'Donnell et Deno, accusés de complicité, avaient fourni caution et que le troisième inculpé (Colson) avait été acquitté. Le tribunal a repoussé la demande.

L'affaire "l'Etat vs W. W. Cassidy, accusé du meurtre de Kennedy," a été remise à un autre jour.

Retour des soldats des Forts—L'expédition partie d'ici, il y a une semaine, pour s'emparer des Forts Jackson et St-Philippe, est revenue parmi nous hier matin, après avoir accompli sa mission. Elle a été reçue avec les honneurs militaires.

L'expédition était sous les ordres du Major Théard et se composait, du Bataillon d'Artillerie, capitaines Gomez, Hébrard et Mioton; de la Première Compagnie des Chasseurs à pied, capitaine St-Paul; des Chasseurs d'Orléans, capitaine Huldubro; des Yagers Allemands, capitaine Roemer; des Lafayette Guards, capitaine Peter. Ces troupes ont été remplacées par la Compagnie A. du 1er régiment d'infanterie de la Louisiane, sous le commandement du capitaine C. M. Bradford.

Charley Gordon—On croit que Charley Gordon, le célèbre voleur, mourra bientôt de sa blessure. L'hémorragie incurable d'une artère l'affaiblit de jour en jour.

Prévoyant sa fin prochaine, il a fait son testament. Il lègue une montre en or au ministre qui le console dans sa captivité, quatre cents piastres à l'aide-pharmacien de l'Hôpital de Charité et une bague en diamant à l'une des Sœurs de l'institution. La fermeté de caractère ne s'est pas démentie un seul instant, il est aujourd'hui tel qu'il s'est montré aux officiers de police lors de son arrestation, et refuse encore de nommer ses complices.

Procès important de contrefaçon.

—*Arrestation du Dr Samuel Angel.*—Mercredi matin, un pauvre, mais honnête Irlandais, nommé Packenham, fut accosté dans le marché Poydras, par le fameux Dr Samuel Angel, qui a déjà été arrêté plus d'une fois, pour contrefaçon, mais a toujours échappé à la justice.

Le Dr Angel lui demanda s'il voulait travailler. L'individu lui répondit qu'il ne demandait pas mieux, car il n'avait pas d'argent depuis longtemps. Le Dr Angel lui dit de venir le lendemain chez lui, au pont de la Métairie, et qu'il pourrait acheter de l'argent contrefait au prix de six piastres par cent.

Packenham allait refuser cette proposition indigne; mais réfléchissant qu'il était de son devoir de déclarer ce contrefacteur à la justice, il lui promit d'aller chez lui et d'engager un petit capital. Il alla hier raconter toute l'histoire au maire Monroe, qui le renvoya au chef de police. M. McClelland vit immédiatement l'importance de cette affaire et s'arrangea de manière à prendre Angel en flagrant délit.

Il marqua deux cinquante sous, de manière à pouvoir les reconnaître en les revoyant et les donna à Packenham pour acheter de l'argent contrefait au Docteur; il sortit en même temps que lui et resta dans le voisinage du Dr avec ses officiers spéciaux. Packenham entra chez le Docteur, et acheta avec les 50 sous une pièce de cinq piastres et deux 50 sous faux, qu'il apporta au chef de police, qui fit immédiatement une descente sur les lieux. Les officiers spéciaux entrèrent par devant et prirent le Dr Angel qui avait les deux cinquante sous dans sa poche.

Le chef de police entra par le fond et prit Mme Angel au moment où elle retirait du four deux cinquante sous de plâtre de Paris.

On n'a pas trouvé d'autre fausse monnaie, mais une recherche minutieuse fera peut-être découvrir la cachette d'une grande quantité de fausses monnaies. Le Docteur et sa femme ont été amenés au bureau de police du premier district, hier soir, et ont été enfermés.

On doit beaucoup au chef de police de sa manière d'agir pour avoir des preuves positives sur les coupables.

Changements singuliers. — Hier, le Maire a placé les officiers Wendover, Frank et Hays, au bureau du recorder Emerson, en remplacement de Bruno, Gratton et Stranmeyer; Chas. Hanna et Wm Miller, commis du jour, en remplacement de Frank Greer, et Fred. Hyatt et O. Duviguaud, guichetiers de nuit à la place de Wm Kearns.

Les nouveaux titulaires, autant que nous les connaissons, sont des hommes capables; mais pourquoi renvoyer des officiers qui ont toujours satisfait ceux avec lesquels ils ont eu affaire, et contre lesquels il n'a jamais formulé aucune plainte?

En face de la réalité.—Le *Daily Civilian*, journal de Galveston, fait les réflexions suivantes sur les embarras financiers en présence desquels le Texas va se trouver:

Dans les autres Etats les banques ont offert des prêts pour subvenir aux besoins du gouvernement nouveau. Le Texas n'a pas cette ressource et la Législature et la Convention auront à pourvoir aux besoins rapidement croissant de l'Etat. Les troupes des Etats-Unis, 2,000 hommes environ, qui sont actuellement employées à la défense de la frontière et les frais énormes, seront retirées, et elles ne sont pas tournées contre nous, ce que nous ne pouvons croire possible. La réserve indienne qui tient en échec un grand nombre de sauvages, sera brisée et les indiens se débanderont pour marauder sur la frontière, ou bien il faudra la maintenir aux frais du Texas. Les phares en tireront sur nos côtes et nos baies avec une dépense de plusieurs milliers de dollars par an doivent être abandonnés, ce qui sera un danger pour la navigation, ou le Texas doit encore pourvoir à cette branche de service public. A présent les hôpitaux pour les marins ou matelots malades ou estropiés, coûtent aux Etats-Unis plusieurs milliers de piastres au delà des sommes reçues. Il faudra protéger les côtes et les frontières jusqu'à ce que la paix soit assurée et cela sera une source additionnelle de dépense. Les frais de la session extraordinaire de la Législature et de celle de la Convention vont épuiser tout ce qu'il y a d'argent dans le trésor, tandis que la rupture du gouvernement rendra sans valeur ou non disponible ce qui est dû au Texas par les Etats-Unis. Il est inutile d'entrer dans plus de détails. Chacun peut voir la grande difficulté qu'on éprouvera à se procurer les moyens de réorganiser le gouvernement, et il faut s'attendre à de lourds impôts et les prendre en patience—ce ne sera probablement pas une taxe directe qu'on perçoit lentement et difficilement, mais un fort tarif qui atteindra non-seulement les choses de luxe mais les objets de première nécessité. Il faudra prendre cela en patience—mais Dieu nous sauve des emprunts forcés et des contributions non-volontaires.

La Pologne vit encore. — Un journal parisien nous apporte le compte-rendu d'un anniversaire de l'insurrection nationale de 1830, célébré par les Polonais. Il semble, à lire le discours du prince Czartoryski que l'émigration polonaise n'a pas perdu tout espoir de reconstituer dans l'avenir sa nationalité.

Les réfugiés polonais ont célébré, le 29 novembre, le trentième anniversaire de leur insurrection nationale de 1830. Ils se sont d'abord réunis pour un service divin à l'Assomption; ensuite ils se sont rendus à la Bibliothèque polonaise pour y assister à la séance publique de leur Société littéraire et historique. Le président, prince Czartoryski, a prononcé, comme d'habitude, un discours dont nous donnons quelques extraits:

"Une ère nouvelle, a dit le prince, une ère de justice a commencé pour l'humanité. La voix des peuples, leurs plaintes, leurs vœux, sont aujourd'hui entendus des gouvernemens. Les négociations diplomatiques prennent désormais en considération, à côté des droits consacrés par le temps ou fondés sur les traités, les droits non moins sacrés des nationalités. La généreuse initiative en vient du souverain élu par la volonté de la grande nation qui répand sur le monde les bienfaits de la civilisation. Comme la France, la puissante et constitutionnelle Angleterre se prononce en faveur du principe qui permet d'espérer que le fait accompli et la conquête ne seront plus l'unique base des légitimités.

"A côté du droit divin des puissances souveraines, à côté du respect et de la sainteté des engagements contractés par des traités, un autre droit non moins divin apparaît et promet aux peuples un même respect des engagemens contractés envers eux. Si un événement plus que tout autre a fait surgir entre ces deux droits divins un antagonisme fatal, c'est assurément la part que certaines puissances ont eue au crime du partage de la Pologne. Ce scandale, parti des sphères les plus élevées de la société, a fait tomber aux yeux des peuples le prestige inhérent jusque-là à l'autorité des vieilles monarchies de l'Europe. Mais ce triomphe de la ruse et de la mauvaise foi, ce mépris de toute justice a fatalement réagi sur la moralité des sociétés elles-mêmes. Aussi, quand est venue l'heure du châtiment, l'a-t-on vu souvent frapper d'abord les moins coupables. Tandis que l'Occident voit inaugurer de salutaires réformes, la Pologne voit se renouveler chez elle le régime impitoyable qui avait un moment paru adouci. Plus d'une nation longtemps opprimée voit aujourd'hui ses droits imprescriptibles admis et reconnus; une seule semble oubliée, reniée même de tous, quoique plus qu'aucune autre elle ait pour l'appuyer des droits séculaires, des traités récens et une indomptable vitalité, quoique aucune peut-être n'ait enduré autant d'outrages et de violences.

"Les gouvernemens et leurs ministres craignent de prononcer son nom, tant ils redoutent les difficultés que soulèverait inévitablement notre cause. C'est à peine si l'opinion publique fait entendre de loin en loin quelques réclamations timides. Gardons-nous toutefois, gardons-nous d'impatience autant que de découragement; ce serait méconnaître les bienfaits de la Providence et les signes de sa miséricorde. Nos oppresseurs ne sont-ils pas tous aujourd'hui comme frappés d'impuissance et d'aveuglement? Parmi nous, au contraire, quel heureux progrès, quelle salutaire et universelle appréciation de nos fautes passées, de ce qui fait notre force et des conditions qui la font mûrir en dépit des manœuvres tendantes à nous précipiter dans les entreprises désespérées! Ayons donc confiance dans le progrès désormais irrésistible des événemens.

"Une seule des trois puissances qui se sont partagé la Pologne, cédant aux dangers qui la menacent, semble offrir aujourd'hui aux diverses nations réunies sous son sceptre des immunités qui les affranchissent du système tendant à les fondre en un tout uniforme. Quelle que soit la sincérité de cette mesure, elle donne aux habitans de la Gallicie l'occasion, qu'assurément ils ne laisseront pas échapper, de déployer dans la voie légale leur activité et leur dévouement pour la chose publique. Ils ne sauraient oublier que dans ce but le sacrifice réciproque des opinions particulières est le devoir de tous, et que ce qu'ils ont à réaliser par-dessus tout est de se montrer toujours unis en présence de leurs mortels ennemis. Le mouvement rendu à un membre de la Pologne fera revivre et tressaillir les autres. Dans la partie de la Pologne incorporée à l'empire russe, l'amélioration du sort de la classe des paysans, qu'une législation barbare retient dans le servage, est, je me plais à le dire, de la part des propriétaires du sol l'objet des soins les plus assidus et les trouve prêts au besoin aux plus grands sacrifices pour amener l'heureuse solution de cette question vitale."

Après un hommage rendu aux habitans de la Pologne prussienne qui défendent leurs droits nationaux en maintenant entre eux une unité parfaite sur le terrain de la légalité, le prince a mis en garde ses compatriotes sous les autres régimes contre un système de provocations dont l'exemple donné récemment par la police prussienne, n'a heureusement servi qu'à mieux constater d'une part le bon sens des habitans, de l'autre la fatalité qui pousse incessamment les auteurs d'un crime impuni à de nouveaux forfaits.

Le prince a exprimé les vœux que la Pologne fait tout naturellement pour la renaissance de l'Italie; il a fait mention d'un bruit qui avait annoncé la création prochaine d'une légion polonaise dans ce pays. "Ce projet, a-t-il dit, me semble pour le moment ajourné. Dans tous les cas, si personne ne met en doute l'empressement que les Polonais mettraient à marcher avec les Italiens contre l'Autriche, on ne saurait douter non plus qu'ils ne pourraient en aucune manière participer aux luttes intérieures entre Italiens et ne voudraient jamais combattre contre la capitale du monde catholique."

En terminant, le prince a prononcé quelques paroles pleines d'émotion à l'occasion de la mort subite du député de la Pologne prussienne M. Gustave Potworowski, que ses vertus civiques et ses rares qualités ont, avec un succès admirable, maintenu pendant trente ans dans le grand-duché de Posen à la tête de tout ce qui s'y est fait de patriotique et de véritablement utile.

L'Habeas Corpus.—Le *Times* publie la lettre suivante adressée par le comte de Cavour à M. Edwin James, membre du Parlement:

"Turin, 3 novembre.

"Mon cher monsieur,

"Je m'empresse de vous adresser mes remerciements pour la lettre dans laquelle vous avez suggéré l'idée d'introduire la loi de l'*habeas corpus* dans le Code de la législation italienne. Je comprends parfaitement toute l'importance de cette garantie de la liberté individuelle, et je puis vous assurer que nous tendons à nous rapprocher de plus en plus en Italie du but que vous nous indiquez.

"D'après l'état actuel de notre législation, tout prisonnier doit être interrogé par un magistrat dans les vingt-quatre heures qui suivent son arrestation, et ce magistrat ordonne, soit l'élargissement immédiat de l'inculpé avec ou sans caution, soit son incarcération provisoire, et s'occupe immédiatement à préparer les pièces nécessaires pour son jugement immédiat.

"Toute arrestation illégale dûment prouvée rend le fonctionnaire qui l'a ordonnée passible d'enquête et d'une punition sévère.

"Je reconnais parfaitement que l'action judiciaire directe que donne l'*habeas corpus* aux personnes qui ont été victimes d'une arrestation illégale assure d'une manière plus complète la liberté individuelle.

"Je vais m'entendre immédiatement avec le garde des sceaux, mon collègue, dans le ressort duquel sont toutes les questions de législation pénale, et je suis parfaitement convaincu qu'il proposera aux Chambres le rapprochement aussi complet que possible de notre législation avec celle de l'Angleterre sur le sujet que vous m'avez signalé.

"Mon collègue Minghetti prépare une loi qui assurera à toutes les provinces et à toutes les communes une complète autonomie. Nous nous efforçons aussi d'obtenir à ce dernier sujet, quoique par des moyens différents, les mêmes résultats qui ont fait la gloire de l'Angleterre, cette terre classique de toutes les libertés.

"Permettez-moi de vous renouveler avec tous mes remerciements pour l'intérêt que vous prenez à la cause de l'Italie, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

"C. Cavour."

Destruction des tiques ou ixodes. — Il n'est pas toujours commode de débarrasser les troupeaux [illegible] tiques. En effet, ces petits animaux ont la peau épaisse et la vie dure. L'essence de térébenthine, l'huile et les autres préparations grasses, qui agissent en bouchant les pores des trachées, ne réussissent pas toujours. On a conseillé aussi de les couper avec les ciseaux, mais par ce moyen on laisse la tête dans la peau.

On a encore vanté les fumigations de tabac faites avec un soufflet dans les endroits où se logent les ixodes, en ayant la précaution d'écarter au fur et à mesure les mèches de laine.

Le moyen le plus facile à employer et qui réussit le mieux c'est la benzine. Ce liquide, préconisé par M. Reynal professeur à Alfort, produit d'excellents résultats. On trempe dans la benzine un chiffon ou un peu de filasse et on imbibe les tiques; quelques instants après on voit l'insecte se recoquiller sur lui-même et bientôt mourir.

Cette liqueur, outre l'avantage de le faire périr en peu d'instants, a encore celui de les éloigner pour longtemps. La tique a une horreur très prononcée pour cette substance médicamenteuse. [*Journ. d'agr. progressive.*]

—Le tribunal correctionnel de Namur s'est occupé, dans son audience de samedi dernier, d'une affaire assez curieuse et dont les circonstances nous paraissent dignes d'être rapportées. Il s'agit d'une prévention de vol à charge d'un étranger, Américain de naissance, paraît-il, et qu'on dit se nommer Chrétien Sodage.

C'était le jour du marché aux grains: quelques marchands se trouvaient réunis au *Café du Commerce*. L'un d'eux, après avoir tiré sa bourse et payé deux cents francs qu'il devait à un autre marchand, venait de la replacer dans la poche de son pantalon. Elle contenait encore plus de 100 francs en pièces de cinq fr. et quelque menue monnaie.

Au moment où cet individu ouvrit la porte du café, pour retourner chez lui, il porta la main à sa poche. La bourse avait disparu. Il déclare immédiatement qu'on vient de le voler, et que toutes les personnes qui sont dans le café doivent se laisser fouiller. Toutes y consentent. Un étranger, âgé d'environ 45 ans et bien mis, qui se trouvait dans le café, consent également à se laisser visiter. On le fouille légèrement et on ne trouve rien sur lui.

Quelques minutes après, cet individu quittait l'établissement; mais à peine était-il sorti, qu'un jeune homme prétendit que le voleur n'était autre que cet étranger.

On le suivit aussitôt et on le retrouva dans un café voisin. Il se laisse fouiller de nouveau avec le plus grand calme. Mais, cette fois, le volé ne fit grâce ni d'une poche ni d'un pli de vêtement. Les marchands de grains faisaient cercle autour de lui, ne le quittant pas des yeux.—Tout à coup, le volé, poussant sa main entre le paletot et le dos de l'étranger, fit faire un mouvement à son coude, et la bourse tomba par terre. Il n'y avait plus de doute; on avait mis la main sur le coupable; la police, aussitôt informée, arriva et il fut immédiatement arrêté.

Son passe-port était en règle; cet individu déclara, ainsi que nous l'avons dit se nommer Chrétien Sodage, originaire de la Nouvelle-Orléans. Il dit que, depuis quatre ans, il avait quitté ce pays pour venir sur le continent, où il avait visité successivement l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, et enfin la Belgique. Il ajouta qu'il ne connaissait personne, ayant toujours vécu parfaitement seul.—Sa malle fut saisie, et on y trouva une somme d'environ 3000 francs qui lui restaient, dit-il, d'une somme de 4000 francs qu'il avait pris pour son voyage. Quant au vol qui lui était reproché, il le nia énergiquement; mais ses assertions furent contredites par tous ceux qui avaient vu tomber la bourse de dessous ses vêtements, et, en présence de leurs déclarations, il fut forcé d'avouer que la bourse ne lui appartenait pas: toutefois il n'en protesta pas moins de son innocence.

C'est de ce chef qu'il comparaissait samedi devant le tribunal correctionnel. M. Lecocq, substitut du procureur du roi, a soutenu la prévention; Me Wautelet, du barreau de Namur, a présenté la défense de cet individu. Après de longs débats, le tribunal l'a condamné à treize mois d'emprisonnement.

Il est assez probable que cet habile voleur n'en était pas à son coup d'essai et qu'il a fait, dans les pays qu'il a visités, d'autres victimes.—L'adresse et l'habileté dont il a fait preuve dans le vol qui lui a valu cette condamnation,—dérobant une bourse en plein café, dans une poche de pantalon—prouve que l'on avait à faire à un *pick pocket* de la plus dangereuse espèce.

—Avant-hier dimanche, vers sept heures du soir, la dame S......, domiciliée passage Choiseul, suivait, dit le *Droit*, le boulevard des Poissonniers, quartier Montmartre, lorsqu'un individu, s'élançant rapidement sur elle par derrière, la saisit par la taille et la contraignit de se plier en deux. Glissant ensuite subitement la main autour de la taille de cette dame, il s'empara d'un parapluie et d'un panier qu'elle tenait. Il essaya aussi de lui arracher sa chaîne et sa montre.

Tout cela s'était fait avec une extrême rapidité, et avant que les promeneurs, très nombreux en cet endroit, eussent pu intervenir. Cependant, la dame S.... avait crié au secours, et le malfaiteur, voyant plusieurs personnes accourir, jeta le parapluie et prit la fuite, poursuivi de près par les témoins de cette scène.

Un sergent de ville s'élança pour lui barrer le passage; mais le voleur engagea avec cet agent une lutte acharnée, et il ne fallut rien moins que l'assistance de deux autres sergents de ville pour parvenir à s'assurer du malfaiteur.

Conduit au bureau de M. Lafontaine, commissaire de police du quartier Clignancourt, le prisonnier tenta de s'échapper, et on fut obligé de l'attacher fortement. Pendant ce temps on donnait des soins à la dame S.... en proie à une violente crise nerveuse par suite de la frayeur qu'elle avait éprouvée. Quand son état le permit elle fut reconduite à son domicile dans une voiture de place.

L'individu arrêté a été reconnu pour un nommé D......, malfaiteur de la plus dangereuse espèce; il a avoué qu'il n'était pas seul au moment de cette attaque, et les renseignements recueillis ont mis sur les traces de son complice.

Traitement des fous en Judée.—Le fameux couvent de Saint-Georges est aussi une maison d'aliénés; de tous les points de la Judée, on y envoie des fous auxquels on fait subir indistinctement le même traitement. Le moyen curatif consiste à les attacher à une espèce de câble en fer qui servit, dit-on, à enchaîner le saint martyr, patron du couvent. Cette croyance est si généralement répandue que Grecs ou Musulmans se soumettent à cette épreuve, convaincus de son efficacité.

Marié, le 14 courant, à l'église Ste Marie, par le Rév. Lebron, JOHN THÉODORE LAMBERT, à Mlle EUGENIE FRANÇOIS, tous deux de cette ville.

Décédée, hier, à onze heures du matin, à l'âge de 2 ans, LEONINE RUFFY, fille d'Etienne Ruffy et de Virginie Muños. Les amis et connaissances des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 4 heures précises. Le convoi partira de la résidence de son père, rue Bagatelle, No 462, entre Urquhart et Moralès.

Décédé jeudi 17 janvier 1861, à l'âge de 2 ans 2 mois, JULES ERNEST, fils de Florent Heyl et de Marguerite Bastian, membres de la Société Française.

Leurs amis et connaissances et ceux de la famille Rouyer sont invités à assister au convoi et enterrement qui aura lieu à midi précises. Son corps est exposé rue Dumaine, No 40.

Décédée hier à 10 heures A. M., LOUISE CHARLOTTE CUCULLU, âgé de deux ans et quatre mois, fille de Senneville Cucullu et de Constance Lambert. Son corps est exposé rue Dumaine, 177, entre Remparts et Bourgogne.

Les amis et connaissances des deux familles sont invités à assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures précises A. M.—Sans autre invitation.

Décédé, hier soir, à 11 heures, M. JOSEPH ANDRÉ BÉCHET, à l'âge de 27 ans. Des amis et connaissances sont respectueusement invités à assister à son enterrement, sans autre invitation, qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures P. M. précises. Le convoi partira de la rue St Pierre No 82.

RESOLUTIONS.

Attendu que la situation actuelle du pays exige un redoublement de zèle et de vigilance pour le maintien du bon ordre et de la tranquillité publique,

Et attendu qu'il est du devoir de tous les bons citoyens de prêter leur concours et leur coopération pour seconder l'autorité publique et, dans certains cas, suppléer à son insuffisance et à son inefficacité:

Il est résolu: Que tous les habitans du Cinquième Ward du Deuxième District, qui signeront l'engagement prescrit à cet effet, seront constitués en une organisation, sous le titre de "GARDE URBAINE DU CINQUIEME WARD", dans le but de pourvoir à la garde et à la surveillance dudit Ward, et au maintien du bon ordre et à la protection des propriétés dans ses limites.

Il est de plus résolu: Que le district compris entre les rues Remparts, Broad, St Philippe et Promenade Carondelet sera divisé, pour les objets de cette organisation, en deux sections qui auront pour limite le milieu de la rue Claiborne;

Il est de plus résolu: Que les membres de cette organisation seront divisés en deux compagnies composées des résidents de chacune desdites sections respectivement; lesquelles compagnies seront divisées en escouades composées de tel nombre d'individus que fixeront les officiers et le comité ci-après nommé;

Il est de plus résolu: Qu'aussitôt l'organisation complète desdites compagnies elles feront, toutes les nuits, un service de patrouille d'après tel plan et suivant tels règlements qui seront adoptés;

Il est de plus résolu: Que les officiers de cette organisation seront: un capitaine, deux lieutenants et tels autres officiers subalternes que les besoins du service exigeront et qui seront nommés par le capitaine et les deux lieutenants, conjointement avec un comité de cinq membres qui sera nommé à cet effet.

Il est de plus résolu: Que le même comité qui sera nommé aux effets ci-dessus sera également chargé de faire part au Maire de la ville de la formation de cette organisation et de prendre, de concert avec lui, telles mesures et telles dispositions qui seront nécessaires pour l'exécution de son but.

Capitaine:
FRÉDÉRIC BUISSON.
Lieutenants:
1ère Section
OSCAR ROBIN.
2me Section
VICTOR GEROLIAS.
Comité:
GREGORIO CURTO,
JULES HOMERE GAILLARD,
EUGENE HACKER,
F. DE WINT,
PHILIPPE AVEGNO, Fils. 18 janv—1

!!! A los Españoles de Ambos-Mundos ¡¡¡

Estando amenazado este Estado de una guerra en que pueden sufrir los intereses de todos los que lo habitan y hasta verse en la necesidad de defender sus vidas y las de sus familias, y como nuestra [illegible] de nuestra raza de ponerse al lado de la causa de la justicia; el abajo firmado á peticion de otros muchos, queriendo todos dar al Estado de la Luisiana, que tan hospitalariamente nos ha recibido en su comunidad una prueba de gratitud y simpatía, hemos convenido en llamar á una asamblea jeneral á todos los que hablan el idioma español, con el fin de tratar sobre la formacion de un cuerpo militar bajo el sistema de nuestra patria, ya para la seguridad de la ciudad de Orleans ó ya para ponernos á disposicion del gobernador del Estado como los demas cuerpos de la milicia, si así se conviene.

Los promovedores del proyecto esperan que asistirán á dicha asamblea jeneral todos los que como nosotros amen á este pais y á sus instituciones.

El punto de reunion será el local de la Logia Perseverancia, situado en la calle de San Claudio, esquina á la de Main, á las 6 de la tarde del viernes 18 del corriente, donde se tratará del proyecto y de los medios de llevarlo á cabo con la prontitud que exijan las circunstancias del dia.

Nueva Orleans, 15 de Enero de 1861.
EDUARDO JOSÉ NATTES.

Aux Espagnols des deux mondes!!!

CET Etat se trouvant menacé d'une guerre qui peut mettre en péril les intérêts de tous ses habitants et les obliger à défendre leur famille et leur vie; [illegible] le soussigné, à la demande de plusieurs autres, [illegible] donner à l'Etat de la Louisiane, qui nous a reçus si hospitalièrement, une preuve de gratitude et de sympathie, [illegible] convoquer une assemblée générale de tous ceux qui parlent la langue espagnole, afin d'aviser à la formation d'un corps militaire, à la manière de leur pays, soit pour la sécurité de la ville de la Nouvelle-Orléans, soit pour se mettre à la disposition du Gouverneur de l'Etat, comme les autres corps de milice, suivant qu'on le jugera convenable.

Les promoteurs de ce projet espèrent que la dite assemblée générale se composera de tous ceux qui, comme le soussigné, sont attachés à ce pays et à ses institutions.

La réunion aura lieu dans le local de la Loge "Persévérance," située rue St Claude, au coin de la rue Dumaine, vendredi, 18 du courant, à six heures du soir, où on traitera du projet et des moyens de le mettre à exécution avec la promptitude qu'exigent les circonstances actuelles.

Nouvelle-Orléans, ce 15 janvier 1861
18jv— EDUARDO JOSÉ NATTES.

Avis aux Italiens.

LES Italiens résidant à la Nlle-Orléans sont invités à se réunir DIMANCHE soir à 7 heures, rue de Chartres, No 125, pour prendre connaissance d'affaires nationales de la plus haute importance.
18 janv—2f PLUSIEURS ITALIENS.

Gardes d'Orléans.

☞ Les membres de la quatrième compagnie se réuniront à la salle du Globe, le SAMEDI à 7 heures P. M., et à la salle d'Orléans, le DIMANCHE matin à 10½ heures, pour l'exercice.
Par ordre du capitaine E. F. POUPART.
THEO. ARTOUX, Sergent. 18 janv—2f

AUNE ELECTION tenue hier soir par la Garde Mobile de la Louisiane, les officiers suivants ont été élus:
Capitaine—O. Blasco.
1er Lieutenant—N. George.
2nd Lieutenant—L. La Fayette.
Sergent-Major—P. V. Maggioli.
Sergent Fourrier—J. Lawrence.
1er Sergent—L. C. Charbonnet.
1er Caporal—A. Fleming.
2nd Caporal—A. Miller.
3me Caporal—V. Pinard. 18janv—2f

Garde Mobile de la Louisiane.
ATTENTION.
LES membres appartenant à la dite compagnie se rendront à leur caserne samedi soir 19 janvier 1861, à 7 heures précises pour affaires importantes.
Par ordre du capitaine,
18 janv—2f P. V. MAGGIOLI, Sergent-Major.

Quartier Général de la Légion de la Louisiane.
Nlle Orléans, 17 janvier 1861.
ORDRE SPECIAL No 12.
LES officiers commissionnés de la Légion se réuniront, à l'Arsenal d'Etat, rue St-Pierre, *samedi soir*, 19 janvier 1861, à 7 heures. Ils sont priés d'être exacts, car des affaires importantes leur seront soumises.
Par ordre du Brig. Gen. H. W. PALFREY,
Commandant la Légion de la Lne,
17janv—2f J. F. CHATRY, Major de Brigade

QUARTIER GENERAL, Première Division de Milice de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 15 *janvier* 1861.
ORDRES GENERAUX No 4.
1—Conformément aux ordres No 10 reçus du Quartier Général de Son Excellence, le commandant en chef, portant la date du 14 courant, les Brigadiers Généraux de cette Division feront organiser leurs Brigades, sans délai, d'après "l'acte de la Législature du 30 août 1853 pour l'organisation de la milice." Lorsque ces Brigades seront organisées, les Brigadiers les tiendront sujettes aux ordres du Quartier Général de Division.
II—Les Brigadiers Généraux de Division devront se présenter au Quartier Général de Division pour recevoir tout ordre.
Par ordre de JOHN L. LEWIS, Major Général commandant.
16 janv E. FORSTALL, Inspecteur de la 1re Division.

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance de la Nlle-Orléans.
Assemblée régulière générale.
CONFORMEMENT à l'article VIII de la Constitution, les membres de la susdite société sont priés d'assister à l'assemblée trimestrielle générale qui aura lieu dans la salle de l'encoignure des rues Grands-Hommes et Champs-Elysées, LUNDI PROCHAIN, 21 du courant, à 6 heures du soir.
Des affaires importantes seront soumises au meeting et il sera communiqué les noms des arriérés.
Par ordre du président,
18 jan— ANTHONY SAMBOLA, secrétaire.

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia, de Nova Orleans.
Primeira Assemblea Geral.
SEGUNDO o artigo VIII, dos nossos regulamentos, os membros que compoem esta sociedade, se reuniraõ no seu local, esquina das ruas Elysian-Fields, e Grestmen, SEGUNDA FEIRA, 21 do corrente mez, ás 6½ horas da tarde, para attender á la assemblea geral trimestre, a onde se deveraõ tratar de assumptos muy importantes á dita sociedade e todos os membros que estaõ atrazados, deveraõ ser reportados.
Por ordem do Sr Presidente.
ANTHONY SAMBOLA, Secretario.
Nova Orleans, 18 de janeiro 1861. 18 jan—1t

A. G. REID,
NOTRE commis est, à dater du 11 courant, intéressé dans nos affaires.
Nlle Orléans, 17 janvier 1861.
18 janv BRULATOUR & Co

A LOUER.
UNE domestique, bonne blanchisseuse et s'entendant très bien au ménage. S'adresser rue St Louis No 294 entre Tremé et Marais. 18jan—3f

Demande de nourrice.
ON demande une NOURRICE. Une femme de couleur serait préférée. S'adresser au restaurant d'Edward, No 15, rue de l'Union, entre les rues St-Charles et Carondelet. 18janv—4f

Chienne trouvée.
Une chienne de chasse est entrée, le 11 du courant, chez le soussigné. Le propriétaire peut venir l'y réclamer en payant les frais.
M. CLAVERIE,
rue d'Orléans, No 85, entre Dauphine et Bourbon. 18janv—3f

EN débarquement du navire Danube, de Malaga—3000 quarts, demi et boîtes raisins de Malaga M. R. 3000 quarts demi et boîtes raisins de Malaga [Layers] A vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr, 62 et 64, rue Vieille-Levée. 18janv

EN débarquement du navire Texas, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné— 20 quarts Cognac 1858—10 hectolitres de do—40 barriques vin rouge, Bassens—214 caisses de 12 bouteilles vin rouge, Latour, Larose, Margaux, Léoville—35 caisses vin blanc, Haut Sauternes—12 do de de Sauternes—10 do de de Vanille.
VICTOR MAIGNAN, 17 rue St-Louis.

CONFITURES de pinambres—60 caisses à vendre par BERNARD TURPIN, 93, ancien 55, rue Vieille-Levée.

AVERTISSEMENT AU PUBLIC.
Bureau de la Comp. du Gaz,
15 novembre 1860.
Les consommateurs de gaz sont avertis qu'un MULATRE qui se dit employé de la Compagnie, obtient accès dans les maisons sous prétexte d'examiner le gazomètre ou les installations. A l'exception du nègre HENRY, tous les employés chargés des réparations sont des blancs. Dans le but de prévenir des impostures de ce genre, ils seront dorénavant munis de l'autorisation écrite du Trésorier.
P. N. WOOD, Président.

Souliers satin blanc, souliers satin blanc.
2,000 PAIRES souliers satin blanc avec et sans talons, à vendre en gros et en détail par BLANCAND & GUITET, Encoignure Dumaine et Royale.

MAIS—2,500 sacs de 1re qualité, jaune et blanc, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & Co, 75 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti. 11 déc

SON—800 sacs de bit, très frais, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & Co, 75 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti. 11 déc

Pour St Marc et Port-au-Prince, Haiti.
Jour de départ, 1er février.
La barque LAURA, fine voilière et de première classe, capt. Pierce, ayant presque tout son chargement engagé, partira le 1er février. Pour reste de fret et passage, s'adresser à GEO. W. HYNSON & Co.
18 janv—au 1er fév rue du Camp No 82

E. PRADEL, ainé,
44, rue St-Charles, en face de l'Hotel St-Charles.
Etrennes pour le jour de l'an.
Alfénide! Alfénide!!
300 DOUZAINES couverts alfénide, garantis métal blanc, seront vendus à 14 piastres les douze couverts, et toutes les pièces qui composent le service de table seront vendues dans la même proportion, au prix coûtant, pour cause de consignation.
Reçu un grand assortiment de coutellerie Rodgers, telle que COUTEAUX DE POCHE, COUTEAUX DE TABLE, RASOIRS EXTRA-FINS GARANTIS, et un grand assortiment de ciseaux fins.
Seul dépôt: 44, rue St-Charles.
17déc—1m.1rep.

Institution Catholique pour l'instruction des Orphelins indigents, 3me District.
LES parens des élèves, les anciens Directeurs, les membres des différentes sociétés de Bienfaisance et le public en général sont respectueusement invités à assister à une messe solennelle qui sera célébrée à l'église St-Augustin, le lundi, 21 de janvier 1861, à 8 heures et demie précise du matin, en mémoire de feue veuve BERNARD COUVENT, bienfaitrice de la dite institution.
De la part de la Direction.
MANUEL CAMPS, secrétaire.
N. B.—*Une quête y sera faite en faveur de la dite Institution.* 16jv—14,17,19,21

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nlle Orléans, 14 janvier 1861.
LES actionnaires de cette Banque sont prévenus que l'élection des directeurs aura lieu, au local de la banque, LUNDI, vingt huit du courant.
AUG. BONTREUIL, Caissier.
16jan—1m

Avis aux contribuables.
AVIS est donné aux personnes qui doivent des taxes d'Etat pour l'année 1861, dans et pour le Troisième District de la Nlle Orléans, que le soussigné est maintenant prêt à les recevoir, à son bureau rue de l'Esplanade, No 9, entre les rues Levée et Fraçaise.
VAL. ST-CERAN, Percepteur.
Nlle Orléans, 15 janvier 1861. 16janv—30j

AVIS.
LE Docteur A. GROSS, de retour de Paris, annonce à ses amis et au public qu'il a établi son domicile rue des Remparts No 222, entre Dumaine et St-Philippe. Ses heures de consultations sont de 10 à 11 heures A. M. et de 3 à 5 heures P. M. 17janv—12

A LOUER
Au premier, rue Royale, 82, DEUX CHAMBRES garnies, parfaitement meublées. 17 janv

Cheval perdu.
PERDU ou volé, dimanche dernier, 13 du courant, un cheval Mexicain, noir, buvant dans son blanc, une étampe marquée à la cuisse gauche. La personne qui le ramènera chez le soussigné, recevra une récompense de cinq piastres.
CANTEROU,
17 janv—4f Rue St-Louis, encoignure Miro.

CIGARES DE LA HAVANE—200,000 cigares de la Havane de toutes les grandeurs, telles que Imperiales, Regalia, Britanica, Regalia, Londres, Conchas, Especiales, Breves, Millar, des marques El Globo, La Ritica, la Majestad, La Intimidad, La Nicotiana, Black Warrior, Cervantes, La Economia, Eugenia, Espana en el Rif, States Rights et diverses autres marques, en magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée, 17jav No 46, entre Douane et Bienville

JALAP—1 balle jalap du Mexique, en magasin et à vendre par CABALLERO & BASUALDO, 17jv Vieille Levée, No 46, entre Douane et Bienville

SAUCISSONS—4 caisses Saucissons de Lyon et 2 de Bologne.
CONSERVES—2000 demi boîtes Petits Pois; 2000 do de Champignons; 500 do do Truffes; 2000 do do Thon à l'huile; 5000 quarts do Sardines à l'huile
FROMAGES—60 meules Fromage de Gruyère Suisse; 60 caisses de 12 Fromages Tetes de Maures.
VINS—20 Barriques Vin de Bordeaux, divers crûs; 50 do Vin de Cette très corsé; 100 do Vin blanc, divers crûs; 3000 caisses Vin rouge, divers crûs; 500 do Vin blanc, divers crûs; 200 do Vermouth; 20 do Absinthe de Pernod & Lecoultre; 600 do Fruits à l'Eau de Vie et au Jus, à vendre par PIAGGIO & VIOSCA, Jr, 16jan 62 et 64, rue Vieille Levée.

VENEZ EXAMINER!
Aux Nos 215 et 217, rue Vieille-Levée, en face du marché aux viandes.
AYANT en magasin un très fort stock d'habillements d'automne et d'hiver, chapeaux, casquettes et lingerie, pour nous, nous avons décidé de les vendre à prix excessivement bas. Notre stock comprend en partie des articles suivants:
Redingotes de drap, toutes couleurs, simples et croisées, à $7 50 et au-dessus.
Redingotes de drap, pour tous les jours, simples et croisées, à $3 50 et au-dessus.
Sacs en drap, pour tous les jours, simples et croisés, à $4 50.
Sacs pardessus, en drap, beaver, drap pilote et casimir.
Pardessus.
Pantalons de toutes couleurs, qualités et genres, à la Zouave, $2 et au-dessus.
Gilets de dessous, de toutes couleurs, qualités et genres, à $1 50 et au-dessus.
Un assortiment général de chapeaux.
—— de chemises françaises et américaines.
Linge de dessous, de toutes les grandeurs et de tous les genres.
Rappelez-vous que vous pourrez avoir à bas prix un article bien fait et de bonne qualité.
☞ Souvenez-vous des Nos 215 et 217, anciens 107 et 109. M. GODCHAUX FRERES & Co.
29 nov—2 m—1m 1re p

CHAPELLERIE.
12......Rue du Camp......12
MAISON FIQUET & BOUVET.
Nouvelle manufacture de chapeaux français.
Grande importation directe.
Chapeaux pour hommes et enfants, de tous genres, formes et qualités, tels que: Chapeaux de soie, de castor, de castor noir superfin; de Orloff de ...; du matelot; de Jérôme.
Chapeaux souples de toutes les formes, pour hommes et enfants, tels que: Chapeaux Magenta; de Anglais; de Chillons; de Victoria; de Taupe; de Brighton; de Moulin; de Raglan; de Crickettes, de Agropier; de Confederation; de fantaisie; etc.
Ces articles sont sortis de nos ateliers de fabrique de Paris et choisis par l'un des associés, sont d'une qualité tout-à-fait exceptionnelle. Jamais pareils chapeaux n'ont encore paru dans cette ville. Ceux connaissent plus haut prouvent être confectionnés par la maison Fiquet & Bouvet sur les formes que Messieurs ne puissent voudront leur déterminer.
Chapeaux amazones de toutes formes.
Pour enfans de premier âge.
Spécialité.—Chapeaux velours soie, couleurs diverses; de Derby, garnis de plumes avec boucles et ou argent; de Andalous; de Jolie.
Casquettes velours, 1er âge, de képis; cerdelières; casquettes russes, Charles IX, Edgard, Leonce, Maurice, Hector, berets à plume; bonnets écossais, jockeys, &c.
Ces articles, nouvellement déballés, sont d'une fraîcheur et d'une élégance que rien n'égale.
ARTICLES MILITAIRES ET COIFFURES, tels que képis de tout grade, pour hommes et enfants, shakos, chapeaux à corne, bonnets-police.
MM F & B. feront des képis de tout grade; ils seront prêts pour le 1er janvier prochain, en mesure de fournir aux officiers et soldats, épaulettes, ceinturons, hausse-cols, aiguillettes, galons d'or et d'argent, et en général tout ce qui concerne l'équipement militaire.
Casquettes de poche pour voyageurs.
Indépendamment des chapeaux fabriqués dans leur maison, MM. FIQUET & BOUVET recevront des chapeaux de soie des premières fabriques de Paris.
31déc—4m 1.3j

AVIS.
Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.
L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu le 21 et l'élection des directeurs le 21 janvier prochain, au bureau de la Compagnie, rue St Pierre, No 3. BENJAMIN F. FLANDERS
15 déc—au 23j Secrétaire

Dr THURBER,
DENTISTE.
SALON D'OPERATIONS,
99, *rue Royale*,
Entre Conti et St Louis.
31 oct—1an

Changement de domicile,
Et nouvel établissement.
Le docteur L. DUPERRON, dentiste, fait savoir à ses clients et au public en général qu'il vient de transporter son cabinet à l'encoignure Royale et Bienville, la maison à côté de celle qu'il habitait précédemment; l'entrée est par la rue Bienville No 68. Il fait savoir en même temps qu'il a monté dans sa maison un établissement de photographie en société avec M. F. E. Costanzi, photographe bien connu, qui se charge de faire les portraits de tous genres et dont le talent pourra être apprécié en visitant la collection de portraits qu'il a faits et que tout le monde peut aller voir.
23 août

LE Dr J. T. BEAUREGARD, de retour en cette ville, prévient ses clients et le public qu'il a établi son cabinet à l'encoignure des rues Royale et St Pierre. Il exécute toute espèce d'opérations chirurgicales et mécaniques, depuis une dent jusqu'au ratelier complet, avec toutes les améliorations connues jusqu'à ce jour. Toute opération faite par lui sera garantie. 23avril—1a

DIVERS—En magasin et à vendre par les soussignés—
BERGASSE—40 barriques.
HUILE—400 paniers, 24, 22 et 11 onces; Plagniol.
VERMOUTH—200 caisses, Noilly, Prat & Co.
MUSCAT—50 caisses, do do
LIQUEURS—50 caisses punch au rhum, Eau Verte, Cassis, Ratafia; Noilly, Prat & Co.
AMANDES—50 balles Amandes, coque tendre.
FRUITS AU JUS—50 caisses, J. Lafaurie.
FRUITS A L'EAU-DE-VIE—60 caisses Abricots et Prunes assorties; Lafaurie.
SALAISONS—75 caisses Olives, Capres, Cornichons, Variants.
DAMES JEANNES—2000 de 1, 2, 3 et 5 gallons.
EAU DE FLEUR D'ORANGER — 100 caisses et 50 estagnons.
EAU DE ROSES—20 estagnons.
TOMATES CONSERVES—16 caisses.
POMMADE—5 caisses Rose, Jasmin et Orange.
VINS—500 caisses Vin rouge, Ch. Margaux, Ht. Brion, etc.
VIN—150 caisses Vin blanc Haut Sauternes.
BOUTEILLES—100 paniers et 50 caisses Bouteilles à Madère.
SAUCISSONS—2 caisses saucissons de Lyon.
SAVON—150 caisses Bleu, Vif recuit.
DIVERS à l'entrepôt—25 barriques Vin rouge—250 paniers Huile 22 et 11 onces—200 caisses Vermouth et Muscat, Noilly, Prat & Co—25 caisses Cassis—100 caisses Savon. PAUL JUGE & FASSY,
5janv 27, rue St-Louis.

Vins, Bouchons.
ATTENDU par le navire Resolute, de Bordeaux—
356 caisses vin rouge, de J. Ducastaing & Co;
30 do vieux Sauternes do
40 barriques vin rouge pour familles do;
5 balles bouchons pointus longs, de 10,000 chaque;
6 futailles de 20 sacs bouchons fins, No 5;
4 do de 20 do do do No 6;
2 do de 20 do très fins, No 8;
1 do de 24 do do ¼ bils No 5.
A vendre par CHAUDET & NEE, rue Royale,
16 jv 147 et 149, entre Toulouse et St-Pierre

MAGASIN JACKSON,
Encoignure Ste Anne et Chartres,
NOUS avons l'honneur d'informer nos amis et le public en général que nous avons transporté notre grand assortiment de marchandises sèches de la maison Rouge au magasin JACKSON, encoignure Ste Anne et Chartres. Par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, nous avons reçu et déballé plus de cent colis de marchandises que nous offrons à bas prix incluant:
Robes barège à volants $3 50 à $8
Indiennes françaises 13 à 20
Do do lilas 15 à 30
Chaly et Ecossais 30c
Mantelets et burnous soie $3 50 à $20
Talmas et burnous drap, pour enfans, de $1 50 à $3
Popelines brochées, écossaises et à raies.
Mousseline de laine noire et en couleur,
Merinos do do do
Alpaca do do do
Soleries, do do do
Toile et coton à draps, toutes largeurs,
Couvertures Granier, de 3 1/2 points à 12,
Do anglaises, de toutes qualités,
Courtepointes piquées et molleton,
Indiennes à meubles, jaune et bleue,
Damassé pour rideaux,
Rideaux bobinet et mousseline, brodés,
Satinet, draps et casimir,
Toile cirée, molleton écru, blanc et couleur, flanelle blanche, bleue, rouge, verte et jaune, aléping et étamine noire, serviettes et nappes fil, à raies, services damassés fil, ceuvre de linon, fil, à broderie, mouchoirs batiste couleur et blancs, mouchoirs linon blanc, cravates brodées.
Ainsi qu'un grand assortiment de bonneterie, flanelle, couvertures Lowell et cotonnades pour habitation.
TURCOTTE & BLANCARD

SARDINES sans arêtes—60 caisses de 100 1/2 boîtes; 50 caisses de 100 1/4 boîtes de sardines sans arêtes de la marque Avorstablement connue de Leonardsaud. A vendre par DUNZE & Co, 14déc Encoignure Royale et Conti.

MAGNOLIA—3 caisses grande Rye [illegible] à vendre par BERNARD TURPIN, 93, Vieille Levée.

ATTENTION.
☞ D. E. Morphy vend à l'encan, ce matin à onze heures, des cigares de la Havane et d'Allemagne, dans la rue des Magasins No 47.

Trois Habitations Sucrières DE VALEUR,
Seront vendues à l'encan,
Par McCerren & Landry, *encanteurs*
Dans leur salle d'encan, au MASONIC HALL, samedi matin, 26 janvier 1861, à 11 heures.
☞ Voir l'annonce publiée en plein, dans le *Picayune* et le *Delta*. 7 janv—jusq 26 janv

LOUIS, RESTAURATEUR — ET — PENSION BOURGEOISE,
Enc. du Passage de la Bourse et St-Louis,
A l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, et qu'il tient
TABLE D'HOTE
à toute heure, que le menu y sera de premier choix.
15 jan—au 21 fév

MAISON GUILBAUX & GIEFERS,
Successeurs de T. DANFLOUS,
121 *Rue Royale*, 123.
IMPORTATION de Sellerie anglaise et française et manufacture de Selles et Harnais, d'équipement militaire du Sud.
—ATTENTION—
Vu les circonstances, tout ordre donné seront exécutés dans le plus bref délai et au meilleur marché possible; aussi, une grande quantité de Mors, Etriers, Selles, Brides, Tapis, Selle, Etoffes à couvertures en laine et en fil, venant d'Angleterre et de France; articles de chasse et d'escrime. 15 jan—

A LIVRER—Par le navire Kate Dyer, capitaine Dyer, du Havre—
100 caisses absinthe Suisse, E. Pernod.
A vendre par CAMILLE LACOSTE,
15 janv 209, rue Royale, encoig. Dumaine

A LIVRER par le navire Stephen Crowell, capitaine Burgess, du Havre—
40 caisses de 12 blle vin rouge, véritable St-Julien.
2 do de saucissons de Lyon de Pinotin.
A vendre par CAMILLE LACOSTE,
15 janv 209, rue Royale, enc. Dumaine

Paté de foie gras! Paté de foie gras!
EN magasin—24 terrines pâté de foie gras de Strasbourg, petit modèle—
24 terrines pâté de foie gras de Strasbourg, grand modèle. A vendre par CAMILLE LACOSTE,
15 janv 209, rue Royale, enc. Dumaine

A LIVRER par le navire Resolute, capitaine S. N. Priwell, de Bordeaux—
24 barils de vinaigre de J. Mernier, frères.
A vendre par CAMILLE LACOSTE,
15 janv No 209, rue Royale, enc. Dumaine

SOMNAMBULISME.
MME ALLUARD, rue Bourbon, 331, entre Ursulines et Hôpital, traite spécialement les maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Sur dix malades, huit sont radicalement guéris. Dans les affections du catarrhe pulmonaire et de l'asthme, la guérison est prompte et infaillible; dans les aigreurs d'estomac, gastrites, digestions difficiles, pas d'insomnie; en trois jours les digestions de l'estomac se font admirablement.
Prix des consultations: trois piastres pour les cas ordinaires. 10 ja—3m

AVIS.
LA Société qui existait en cette ville entre les soussignés, sous la raison sociale de S. De Visser & Cie, est aujourd'hui dissoute par limitation de contrat. La signature de la maison ne sera employée qu'en liquidation seulement.
SIMON DE VISSER,
31 décembre 1860. JOSE VILLARRUBIA.

Formation de Société.
☞ Les soussignés ont ce jour formé une société pour la continuation des affaires de la maison S. De Visser & Cie, en cette ville, sous la raison sociale de Villarrubia & Laughland.
1er janvier 1861.
JOSE VILLARRUBIA,
7jan—1m GEO. LAWSON LAUGHLAND.

MEDECIN HOMŒOPATHE DE PARIS.
M. PRAX reçoit tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.
LES CONSULTATIONS SONT GRATUITES.
Rue des Remparts No 101, au premier.
On trouvera à la même adresse, Mme Oller, sonos cheuse espagnole. 4 janv—1m

Dents artificielles.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE,
153 Royale, coin St-Pierre, — Entrée par la rue St-Pierre,
Pose une ou plusieurs dents ou fait un dentier avec gencives, selon des procédés perfectionnés et au moyen de la pression atmosphérique, qu'il permettra comme devant exercer toutes les fonctions des dents naturelles.
Sa réputation et son succès sont si bien connus depuis plusieurs années en Louisiane, qu'il n'a pas besoin d'autre recommandation.
Consultations en français, en espagnol et en anglais 9 jan—V & S.

MAGNOLIA whisky de S. M. Pike—75 barils en débarquement du steamboat Universe, à vendre par BERNARD TURPIN,
10janv—6f 91 (ancien 55), rue Vieille Levée

PHOTOGRAPHES, AMBROTYPES IVORYTYPES.
F. MOISSENET
A transporté sa galerie de l'encoignure Canal et Camp,
Au No 142, rue du Canal, près Bourbon.
M. MOISSENET annonce à sa clientèle qu'il vient de monter sa nouvelle Galerie avec un soin tout particulier. S'étant associé le concours d'un habile photographe et de peintres de premier ordre, il peut assurer à ceux qui s'adresseront à lui la satisfaction la plus complète.
PORTRAITS AMBROTYPES.
Portraits photographiques, depuis la miniature jusqu'au portrait de grandeur naturelle, soit à l'aquarelle, soit à l'huile.
Reproduction, de toute grandeur, des anciens portraits. 11 déc—2m

Vins! Vins.
CENT barriques vin rouge bon ordinaire divers crus.
100 do vin rouge Margaux, Médoc.
10 do vin rouge de Cette, très corsé;
25 pipes vin Catalan et Roussillon;
100 caisses vin rouge bon ordinaire, divers crus;
50 do vin rouge Chateau Beaus;
30 do do Haut Brion;
20 do do Margaux Médoc, ½ bout.
30 barriques vin blanc Haut-Sauternes;
100 barils vin blanc;
10 caisses vin blanc, divers crus;
10 do do Haut Barsac.
Figues! Corinthe! Sultanine!
10 boucauts figues de Smyrne en tambours;
10 barils raisins de Corinthe;
1000 tambours raisins Sultana;
50 sacs noisettes nouvelles en débarquement.
Fraises! Fruits au jus et à l'eau-de-vie.
50 caisses fraises au jus de J. Delmas;
100 do fruits au jus divers;
10 do do do à l'eau-de-vie do.
A vendre par LANATA, Frères,
14 janv 9 et 11, rue Jefferson

S. D. GRATIAA & CO.
59, rue Douane,
OFFRENT à vendre, en magasin ou à l'entrepôt, les articles suivants:
300 paniers huile Bonnin frères, 25, 22 et 12 doux.
100 pots, marque de la Couronne.
70 sherry do
20 do porto McReig.
50 paniers champagne Delorme, grandes et petites bouteilles;
300 do do Cordon Vert, do do
50 do do Debigny, ½ b.
30 do Imperial St Thomas, do do
30 pipes genièvre "Queen"
250 de cognac des marques suivantes: Planat & Co, Gautier frères, Castillon, Sazerac & Co, Larronde frères, T Meneau, Union Proprietors de la Jarrie.
200 barriques vin rouge pour famille.
40 do vin blanc do
20 barils do do
2000 caisses vin rouge Leoumps & Co. gr. b. et p. b.
100 do Chateau Giscours, gr et p b.
50 do Margaux Leys do do
20 do petits pois Rondenete, ½ b.
10 do truffes noires, ½ b.
10 do pâtés truffés.
10 do prunes en paibans. 9janv

AVIS.
PAR consentement et accord mutuels, M. José Casals se retire de notre maison et l'intérêt qu'il y avait cesse à partir d'aujourd'hui. P. GUMA & CO.
Nlle-Orléans, 14 janvier 1861. 16jan—1m

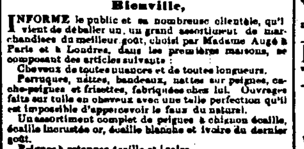

Jean Augé,
Rue de Chartres, No 63, encoignure Bienville,
INFORME le public et sa nombreuse clientèle, qu'il vient de déballer un grand assortiment de marchandises du meilleur goût, choisi par Madame Augé à Paris et à Londres, dans les premières maisons, se composant des articles suivants:
Cheveux de toutes nuances et de toutes longueurs.
Perruques, nattes, bandeaux, nattes sur peignes, cache-peignes et frisettes, fabriqués chez lui. Ouvrages faits sur tulle en cheveux avec une telle perfection qu'il est impossible d'apercevoir le faux du naturel.
Un assortiment complet de peignes à chignon écaille, écaille incrustée or, écaille blanche et ivoire du dernier goût.
Peignes à retaper écaille et ivoire.
Parures en cheveux, nouveau modèle.
Bijouterie en écaille incrustée en jais et acier [haute nouveauté].
Un grand choix d'éventails riches et ordinaires, jusqu'à 50 cts pièce.
Coiffures du dernier genre pour bals et soirées.
Gants Jouvins et de Suède assortis, pour femmes, hommes et fillettes.
Objets de fantaisie pour étrennes.
Parfumeries des premières maisons de Londres et de Paris.
Il recommande de nouveau son blanc de Perse et sa nouvelle composition pour arrêter la chûte des cheveux, faire croître et embellir, et avantageusement connus du public.
Les leçons de coiffures seront données et exécutées par une des premières coiffeuses de France que Mme Augé a fait venir à cet effet.
Un salon est expressément réservé pour la coiffure des dames; et un autre, au premier, pour les messieurs.
Toutes les marchandises ci-dessus désignées seront vendues à des prix très modérés. 25 déc

EN magasin et à vendre par les soussignés—
BARGASSE—35 barriques—
VINS—525 caisses Vin rouge, Haut Brion, St-Julien, Ch. Margaux, Ch. Larose, Ch. Latour, etc. Vin blanc, Haut Sauternes.
FRUITS AU JUS—50 caisses assorties, J. Lafaurie.
FRAISES AU JUS—25 caisses do
FRUITS A L'EAU-DE-VIE—25 caisses assorties, J. Lafaurie.
—25 caisses Abricots seuls
—25 caisses Prunes seules.
CERISES A L'EAU-DE-VIE—50 caisses.
LIQUEURS—60 caisses Punch au Rhum, Cassis, Eau Verte, Ratafia de Cerises.
VERMOUTH—300 caisses Vermouth, Noilly, Prat & Co
MUSCAT—50 caisses Muscat, do
SALAISONS—100 caisses Olives, Capres, Cornichons, Variantes, Olives farcies, Sardines anchoitées, etc.
HUILE—400 paniers, Plagniol, 24, 22 et 11 onces.
AMANDES—150 balles Amandes du Languedoc.
BOUTEILLES—100 paniers Bouteilles vides—50 caisses Bouteilles à Madère, Porto, Cognac, etc.
DAMEJEANNES—2500 Damejeannes de 2, 3 et 5 gals.
SAUCISSONS—2 caisses Saucissons de Lyon.
TOMATES—17 caisses Tomates conservées.
SAVON—150 caisses.
POMMADE—6 caisses Pommade, Jasmin, Orange et Rose.
EAU DE FLEURS D'ORANGE—100 caisses et 50 estagnons.
EAU-DE-ROSES—20 estagnons.
Sous les clefs de la douane—Vins, Huile, Amandes, Vermouth, Muscat. PAUL JUGE & FASSY,
16janv 27, rue St-Louis.

LONDON PORTER—50 futailles; grandes et demi-bouteilles, différentes marques.
A vendre par BERNARD TURPIN,
29 déc 93 [ancien 55] rue Vieille Levée

VINS D'OPORTO ET DE MADERE—140 pipes vin d'Oporto; 100 de de B. Reig; 100 do do vin de Madère; 100 do do, en débarquement du navire Josephus, arrivé de Marseille.
SARDINES—110 caisses, 24 ½ b. ch. Conide & Martin.
75 do 16 ¼ do do
15 do 200 ¼ do do
125 do 100 ½ do do
En débarquement des navires Texas et Egypt, arrivés de Bordeaux.
VIN ROUGE ET VIN BLANC—1000 caisses vin rouge St-Julien Médoc; 107 de vin blanc Haut Sauternes; 25 barriques vin blanc Haut Sauternes; 30 demi barriques vin blanc, Texas; en débarquement du navire Texas, arrivé de Bordeaux.
PRUNEAUX—600 caisses, 200 boîtes transparentes, de fantaisie; 50 caisses, 30 1/2 boîtes transparentes, de fantaisie, en débarquement du navire Texas, arrivé de Bordeaux, à vendre par E. PLANDRIN,
27déc rue Vieille-Levée, Nos 38 et 40

SUCRE de la Havane—300 caisses de Sucre blanc jaune et brut, en magasin.
CIGARES de la Havane—[illegible] cigares des meilleures marques [illegible]
BAY RUM—[illegible]
11déc B. DE VISSER & CO. rue des Magasins, No ...

SPÉCIALITÉ.
DIAMANS! - DIAMANS!!
A. CANDIDE,
No 83, rue de Chartres,
OFFRE à vendre aux plus bas prix un JOLI ASSORTIMENT DE BIJOUX montés en diamans, tels que Bracelets, Broches, Cœurs, Médaillons, Croix, Dormeuses, Boucles d'oreilles, Bagues et Boutons, &c. Le tout en DIAMANS de première qualité.—Aussi, un joli choix de MONTRES et de CHAINES en or.
Spécialité pour la monture du diamant. Réparation de bijoux, au No 83, rue de Chartres, près Conti.
20 déc—1m

LOUISIANA ACADEMY
Rue Hopital, No 79,
entre Royale et Bourbon.
Cette institution fondée par M. A. FERRIER ancien professeur de l'Université de la Louisiane, est maintenant en pleine activité. L'enseignement des langues anciennes et modernes, du dessin et de la musique est confié à des professeurs distingués. Le latin et le grec sont enseignés sans rétribution supplémentaire. Un maître d'escrime chargé aussi des exercices militaires est attaché à l'établissement. Les prix d'admission varient de $5 à $10, selon la force des élèves. 4 janv au 4fév

Institution Lefoullon,
Rue St-Claude, entre Ursulines et Hayne.
MME et Mlle LEFOULLON informent les familles avec lesquelles elles sont en rapport, qu'elles rouvriront leurs classes le 7 janvier prochain, et qu'elles continueront à tenir la classe des garçons ainsi que celle des demoiselles. Le cours d'études sera exactement le même que par le passé.
31déc—1,4,7,9,11,14,16,18,21janv.

Genièvre de Hollande.
15 pipes Schiedam de J. Melcher, en débarquement du navire Danube, arrivé du Havre, à vendre par PREAU & COUTURIE,
Nos 31 et 33, rue Gravier

GALERIE DES BEAUX ARTS
DE A. CONSTANT & CO.
ARTISTES ET PHOTOGRAPHES,
Nos 20 et 21...RUE DE L'HOPITAL...Nos 20 et 21
A. CONSTANT & Cie, informent leurs clients et le public en général, qu'ils sont prêts à exécuter les portraits de tous genres et de toute grandeur, peints à l'huile ou au pastel, par un ou par douzaine, à 50 pour cent meilleur marché que dans toute autre galerie.
Etant les seuls qui soient installés et qui exposent, rue de l'Hôpital, les grands portraits exécutés par eux-mêmes, ils invitent le public à venir visiter le laboratoire où se font ces grands portraits, de 10 heures à 3 heures.
15 nov—3m A. CONSTANT & Co

AUX DAMES.
MADAME MAURY,
SAGE-FEMME,
Ex-interne de l'hôpital de Toulouse, reçue par la faculté de Montpellier,
Concours de 53 et 54—1er prix.
MME MAURY, successeur de madame DANDREIS, informe sa clientèle qu'elle a transféré son domicile, rue Bourbon, où elle vient d'ouvrir un cabinet spécial de consultations, pour le traitement des maladies de l'utérus.
Les dames de la campagne pourront être traitées au domicile de Madame Maury et celles en couche y recevront les soins les plus assidus. Madame Maury visitera, gratuitement, les dames qui seront envoyées par les médecins de la Nouvelle-Orléans.
Madame Maury continue comme par le passé, à faire des accouchements en ville.
Consultations de 11 heures à 3 heures, rue Bourbon 214, entre Dumaine et St Philippe. 8 sout 4ps

Modes nouvelles.
EN DEBALLAGE—Un joli choix d'articles de modes et nouveautés arrivant de Paris, comprenant tout ce qui constitue l'ornement de la tête des dames, tels que CHAPEAUX SOIE et VELOURS, PLUMES et FLEURS.
VELOURS et SOIERIES pour chapeaux,
RUBANS de toutes espèces,
OMBRELLES MARQUISES,
BLONDES et DENTELLES,
PARURES POUR BAL,
Do pour mariées.
VOILETTES, GUIPURE, &c., &c.,
TULLES ILLUSIONS,
CREPES et TARLATANES,
RESILLES EN FILET avec jais,
GANTS DE PEAU ET DE SOIE,
MANCHETTES TRICOTTEES,
BRODERIES,
MANTEAUX pour dames et fillettes.
CASQUETTES pour garçons et cadets.
Aussi—Un assortiment complet de CHAPEAUX DE PAILLE pour dames, fillettes et enfants, à vendre à des prix modérés, par J. DERBES Jr,
16sept 49, rue de Chartres

Brodequins Russett.
6000 paires brodequins Russett, de premier choix à vendre à des conditions libérales, par BLANCAND & GUITET,
2oct Encoignure Dumaine et Royale.

AD. RINCK,
PEINTRE EN PORTRAITS,
No 7, rue Bourbon.
11déc

Pour Cordonniers.
L'élastique pour souliers,
De la compagnie de GOOD YEAR
est arrivé et sera vendu continuellement chez
LEON PIERRE & Co
2oct—3m marchands de cuirs, 71, rue de Chartres

CHOCOLAT! CHOCOLAT
Avis aux familles.
G. LAVIE,
Rue St-Charles, No 21,
ANNONCE aux familles qu'il vient de déballer son chocolat dont la qualité supérieure est bien connue, a toujours été appréciée par les consommateurs. déc—

EN débarquement du navire Evening Star, venant du Havre et à vendre par le soussigné
50 paniers, 12 bouteilles champagne Royal Hunter.
22 déc VOR MAIGNAN,
17 rue St Louis

PETITS pois de Briant—25 caisses petits pois au naturel, à vendre par B. TURPIN,
8 janv 91, ancien 55, rue Vieille Levée

MAGNOLIA whisky de S. N. Pike—15 barils en magasin, à vendre par B TURPIN,
93, ancien 55, Vieille Levée

CHANDELLES de Paraffine—56 caisses à vendre par B TURPIN,
8 janv 93, ancien 55, Vieille Levée

CHAMPAGNE—75 paniers Heidsick Piper, bouteilles et 1/2 bouteilles, 80 paniers E. Perrier de do, à vendre par B. TURPIN,
8 janv 93, ancien 55, Vieille Levée

RHUM de Ste Croix, en douane—8 poinçons à vendre par B. TURPIN,
93, ancien 55, Vieille Levée

LIQUEURS—15 caisses liqueurs extra en carafes de Marie Brizard; 60 caisses liqueur Laforie; 10 caisses curaçao blanc et rouge de Hollande; 5 caisses crème à la Vanille; 10 caisses eau-de-vie de Danzig; 20 caisses liqueurs de cerises de Copenhague; 10 caisses Chartreuse, Anisette, Raspail, Punch au Rum, etc, à vendre par
DUNZE & Co,
Enc Royale et Conti.

EN débarquement du steamship Habana, de la Havane—6 barils Olives de Sevilla, 5 pipes Rum de la Havane ou Cuba, à vendre par F. SANCHO,
No 229, Vieille Levée,
19 déc entre Dumaine et St-Philippe.

CONFITURES des Shakers—25 caisses à vendre par B. TURPIN,
93, ancien 55, rue Vieille Levée

NOUVEAU MAGASIN, FOURNITURES DE TAILLEURS
DUMAS Frères,
136......Rue Chartres......136
ONT l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont fondé à la Nlle-Orléans, sous la raison de DUMAS FRERES, une maison pour l'importation et la vente de
Articles de toilette dans tous les genres pour hommes.
Leur assortiment comprend, entre autres:
Draps des premières fabriques d'Europe.
DOESKIN NOIR
Casimirs doubles,
Etoffes pour pantalons,
Etoffes, soie et laine, pour gilets
Draps-cachemires,
Draps-mérinos,
Chemises confectionnées.
Ainsi qu'un choix complet de fournitures de tailleurs, qu'ils vendront aux prix les plus bas du marché.
☞ Les ordres de la campagne seront remplis promptement et avec la plus grande exactitude.
8 sept—5m—2ps

EN débarquement du navire Josephus, arrivé de Marseilles—100 caisses Vermouth, Noilly, Prat & Co, à vendre par X. LAMBERT,
21déc Rue des Magasins, No 52, ancien 62

HENRY VALETON & Cie.,
27, 29 et 31 Rue Bienville,
Offrent à vendre à prix réduits:
VINS—50 barriques vin rouge ordinaire, 15 do supérieur, 20 do Bergasse, 25 barils vin blanc, diverses qualités, 20 quarts de pipe Portwine do, 25 buttières do Madère et Sherry, 1500 caisses vin rouge ordinaire St-Julien Médoc, 300 do supérieur Vieux Médoc, Margaux, Larose, Léoville, grand vin Ht Brion, etc, 200 caisses vin blanc Ht Sauterne ordinaire, 25 do supérieur Ht Preignac et Sauternes, 200 paniers Champagne Heidsieck, La Perle, Cabinet, Fleur de Bouzy, 60 caisses vin de Bourgogne Nuits, Chambertin, Beaune, Chablis, Volney, etc 300 caisses vin de dessert, Muscat, Malaga, Pérès, Madère, Porto, etc.
COGNACS—25 quarts de pipe vieux Cognac, Planat, Raynal et Alusse, Castillon, Wine Growers Companys Bernard etc, 30 futailles Eau-de-vie, Pellerin, J. Dupuy, Seignette etc.
LIQUEURS—100 caisses Absinthe Suisse, Ed Pernod et Canet Lecoultre, 35 do Kirsch. C. Lecoultre etc, 250 paniers Guignolet d'Angers, 25 caisses Cassis du Mont d'Or, 150 do Punch au rhum, Ratafia, Eau-de-Noix, Eau verte etc, 300 do Vermouth Noilly, Rivière, Picard, etc, 250 Liqueurs assorties fines, surfines et extra fines, 100 do Curaçao et Marasquino, 100 paniers Anisette extra fine, 300 do Anisette superfine et fine, 30 caisses Eau de vie de Dantzick, 110 caisses Bitters, Hostetters, Boker, Goulay, ect, 100 do vieux Cognac, vieux Whiskey, etc.
CONSERVES ALIMENTAIRES—100 caisses de 100 1/2 boîtes Sardines à l'huile Le Edelin, 100 do de 100 1/4 do, 50 do de 100 1/4 do Camus de Lorient, 25 do Champignons do, 10 do Pâtés Truffes assortis Vénaison, Gibier, etc, 5 do de Galantines, Salmis, Rôtis Truffés, Poissons à l'huile, 5 do de 5 1/2 boîtes Truffes noires de Périgord, 20 do Câpres à l'huile, etc.
FRUITS—100 caisses Fraises au jus, grandes et demi bouteilles, 125 do Fruits au jus assortis V. Roziere & Lafaurie, 200 do Fruits à l'eau-de-vie assortis, Cerises, 200 Abricots, Prunes, Poires, Pêches, 50 do Cerises à l'eau-de-vie.
DIVERS—6 cuveaux Fromage de Gruyère frais, 10 caisses do de Limbourg, 1 boucaut Fromage de Sapsago, 2 caisses Saucissons de Lyon, 300 caisses Salaisons assorties, Olives, Câpres, Cornichons etc., 50 do Savon recuit de Marseille, 300 paniers Huile d'Olive 11, 22 et 24 onces Plagniol et Fessel, 20 caisses de 12 paquets grand format Prunes sèches, 10 do de 12 boîtes Prunes de 1re choix, 30 balles Bouchons diverses qualités, 300 paniers bouteilles vides, formes bordelaises et anglaises, 60 caisses Eau de Fleur d'oranger.
Et un assortiment complet de liqueurs en [illegible], Anisette, Cherry Bounce, Rhum, Whiskey, Genièvre, etc. etc. HENRY VALETON & Co,
14jan—27, 29 & 31 rue Bienville.

OLIVES, capres, &c—100 barillets olives de Séville; 10 demi-jeannes capres fines pour restaurant,
50 demi-pipes vin de Catalogne dit Villanueva,
75 barriques vin de Bordeaux bon ordinaire,
25 barils Haut Barsac,
25 quarts de pipes Madère,
15 demi pipes do do
20 demi pipes vin de sherry,
15 quarts pipes do do
20 do vin de Malaga Montana
20 do vin de Porto,
En débarquement de la goel. Mobile de N. York:
50 caisses cornichons, mêlés et non mêlés, en 1/2 gal.
15 do do do 1/4 do
10 do tomates en boîtes de 2 livres
5 do de 12 boîtes homards,
2 do 1/4 do
A vendre par F. SANCHO,
14 janv Vieille Levée entre Dumaine et St Philippe

EN débarquement du navire Evening Star—2 caisses saucissons de Lyon, extra, à vendre par
M. A. CALONGNE,
16janv 205 et 207, rue Royale, encoignure Dumaine.

EN débarquement du steamship Bienville, capitaine Bulloch, de New-York—3 caisses 42 pâté gras de Strasbourg, à vendre par M. A. CALONGNE,
16janv 205 et 207, rue Royale, encoignure Dumaine.

EN débarquement du navire G. W. Bourne de Bordeaux et à vendre par le soussigné—
2 barils 12 b. vin rouge Ch. Latour 1854, Larronde frères
50 do do Ch. Larose, do
30 do do Ch. Margaux, do
20 do do Cantenac do
30 do do Ch. Larose, do
2 balles 20,000 bouchons réguliers fins chaque;
2 do 10,000 do courts pointus de
8 futailles de 10,000 chaque bouchons No 1;
11 balles do do
V. MAIGNAN,
17, rue St-Louis

Ordre No 9.
BATAILLON DES GARDES D'ORLEANS,
ATTENTION!
LES jours d'école et d'exercices sont fixés comme suit:
Pour les officiers et sous-officiers, tous les lundis et mardis.
Pour les 1re et 2me Compagnies, les jeudis. Pour les 3me et 4me Compagnies, les samedis.
Rendez-vous—A la Salle d'Armes à 7 heures du soir.
Par ordre du Chef de Bataillon.
N. AUGUSTIN.
Adjudant-Major,
25déc—2p 1m CHARLES MASSIEU.

Quartier général de la Légion de la Louisiane
ORDRE SPECIAL No 10.
Nlle-Orléans, 1er décembre 1860.
LES officiers de la Légion se réuniront à l'Arsenal du Bataillon d'Artillerie d'Orléans, le premier vendredi de chaque mois, à 7 heures du soir, pour l'étude des manœuvres et d'autres fins se rattachant à la bonne organisation de la Brigade.
Par ordre du brigadier général H. W. Palfrey, commandant la Légion de la Louisiane.
3 déc—2pm—3m C. A. JANVIER, A. D. C.

Quartier général de la Légion de la Louisiane
ORDRE SPECIAL No 11.
Nlle-Orléans, 1er décembre 1860.
LE major P. E. Théard, commandant le Bataillon d'Artillerie, est autorisé à ordonner et surveiller des revues et des manœuvres hebdomadaires de toute la Brigade, à tel endroit et à tel jour qu'il lui plaira.
Par ordre du brigadier général H. W. Palfrey, commandant la Légion de la Louisiane.
3 déc—2pm—3m C. A. JANVIER, A. D. C.

BILLETS PERDUS OU ÉGARÉS.
LES soussignés donneront une récompense libérale pour la remise des vingt-un billets ci-après décrits perdus ou égarés vers le 11 octobre dernier, le paiement desquels billets avait été arrêté et le public prévenu de ne pas les recevoir ou escompter, par un avis inséré dans le *New-Orleans Picayune* du 13 octobre dernier:
Les 16 billets suivants datés à la Nouvelle-Orléans à l'ordre de et endossés par R. B. Aucoin et payables à son bureau.

1—No 729—Billet de J. H. Berman du 22 février 1860, à 10 mois de date, échu 25/31 décembre 1860 de	341,72
2—No 622—Billet de H. L. Mouder & fils du 1er juin 1860, payable au tout mars 1861 de	1300,10
3—No 73—Billet de G. W. Lawson du 2 juin 1860, à 9 mois de date, échant 2/5 mars 1861 de	1513,90
4—No 772—Billet de J. L. Kingsbury du 29 mars 1860, à 9 mois de date, échu 29 décembre 1er janvier 1861 de	488,04
5—No 735—Billet de D. H. Boult du 23 février 1860, à 12 mois de date, échéant 23/26 février 1861 de	506,40
6—No 734—Billet de Wright, Wortham & Gaybans du 9 février 1860, à 12 mois de date, échéant 9/12 février, 1861 de	557,35
7—No 725—Billet de White & White du 13 février 1860, à 12 mois de date, échéant 13/16 février 1861 de	487,62
8—No 733—Billet de J. F Trotti du 23 février 1860, à 12 mois de date, échéant 23/26 février 1861 de	335,13
9—No 769—Billet de Morrison & Woodson du 20 mars 1860, à 12 mois de date, échéant 20/23 mars 1861 de	592,45
10—No 771—Billet de H. C. Halverson du 27 mars 1860, à 12 mois de date, échéant 27/30 mars 1861 de	647,42
11—No 742—Billet de Land & Deason du 5 mars 1860, à 12 mois de date, échéant 5/8 mars 1861 de	387,95
12—No 795—Billet de W. D & J B Oliphint, du 7 avril 1860, à 12 mois de date, échéant 7/10 avril 1861 de	1093,22
13—No 799—Billet de W. D. L. F. Craig & Co. du 3 avril 1860, à 12 mois de date, échéant 3/6 avril 1861 de	823,72
14—No 754—Billet de L. T. Price & Richets du 13 mars 1860, à 4 mois de date, échu 13/16 juillet 1860 de	545,60
15—No 749—Billet de T. P. Eskridge du 29 février 1860, à 12 mois de date, échéant 29 février 3 mars 1861 de	752,81
16—No 831—Billet de M. J. Lambre du 8 juin 1860, à 6 mois de date, échu 8/11 décembre 1860 de	485,81

—AUSSI—
Les 5 billets suivants, tirés et endossés comme ci-après et surendossés par R. B. Aucoin.

1—No 767—Billet de Amadeo et Tuénphile Braud, conjointement et in solido, daté Thibodaux 9 novembre 1859, à l'ordre et endossé par Amadeo Braud, payable en tout mars 1861, à la paroisse Lafourche de	240,36
2—No 661 1/2—Billet hypothécaire de A. Gentile, daté Assomption, 11 avril 1859, à l'ordre de et endossé par A. Loret, payable à deux ans de date au bureau du recorder d'Assomption de	887,50
3—No 630—Billet de J. Blahut, daté Nouvelle-Orléans, 1er juin 1860, à l'ordre de et endossé par A. Wright, payable en tout avril 1861, au bureau de R. B. Aucoin de	920,16
4—No 665½—Billet hypothécaire de A. Gentile, daté Assomption 11 avril 1859, à l'ordre de et endossé par A. Loret, payable à trois ans de date, au bureau du recorder d'Assomption de	887,50
5—No 8–1—Billet hypothécaire de B. Gabasse, daté Houma, paroisse Terrebonne, du 23 avril 1860, à 6 mois de date, et endossé par Lapeau & Ferré de la Nlle-Orléans de	535,00
	14214,16

Le paiement de tous les susdits billets ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas les recevoir ou escompter. JUDSON & CO.,
Banquiers
9 jan—30 f Rue du Camp, No 14.

Bureau du Trésorier—Hotel de Ville.
Nlle-Orléans 7 janvier 1861.
LE public est respectueusement informé que les licences sur tous les commerces, métiers et professions, sur les cabs, voitures, drays, charrettes, wagons ou véhicules quelconques, publics ou particuliers, sont maintenant dues et doivent être payées à mon bureau, à l'Hôtel de Ville, et à moins qu'elles ne soient payées vers le 1er février prochain, elles seront perçues par l'avocat de la ville, avec frais.
ADAM GIFFEN.
11 janv—au 1er fév Trésorier

Banque de l'Union de la Louisiane
Nouvelle Orléans, 4 janvier 1861
AUJOURD'HUI, à une assemblée des Directeurs, il a été déclaré un dividende de 4 pour cent, provenant des bénéfices des six derniers mois et payable à partir du 15 courant. GEO A. FRERET,
5 janv—jusq. 20 caissier

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1861.
L'ELECTION annuelle de trois Directeurs, par les actionnaires de cette institution, aura lieu, au local de la Banque, LUNDI, 4 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
7 jan—2f p s H. L. PEIRE, caissier

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 4 janvier 1861
UNE élection de sept directeurs de cette banque, par les actionnaires, aura lieu, conformément à la loi, à ce bureau, LUNDI, 4 février prochain, de 10 heures du matin, à 2 heures de l'après-midi. E. ROUSSEAU,
7 janv—2f p sem. Caissier.

BUREAU DU CANAL CARONDELET ET DE LA COMPAGNIE DE NAVIGATION.
Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1860.
☞ **Conformément aux résolutions** adoptées à une assemblée du Bureau des Directeurs et un Comité des membres de la Compagnie tenue le 19 décembre 1860, des propositions cachetées seront reçues au bureau de la Compagnie jusqu'au VENDREDI, 1er jour de février 1861, inclusivement, pour la location à bail, pendant douze ans, du Canal Carondelet, Bateaux à nettoyer, Chemin coquillé et Edifices, le privilège de collecter le péage du Canal, du Bayou St Jean et du Chemin coquillé, et tous les autres droits et privilèges de la Compagnie d'après sa charte et les amendements qui en ont rapport. Les dites propositions devront être faites suivant les spécifications adoptées par ladite Compagnie le 19 décembre 1860, une copie desquelles, certifiée par le Secrétaire, est affichée au bureau de la Compagnie jusqu'au dit 1er février 1861, inclusivement, pour le recours des enchérisseurs et du public en général.
Les propositions devront être cachetées et adressées au soussigné, Secrétaire de la Compagnie, et marquées respectivement: "Propositions pour la location à bail du Canal Carondelet, &c."
28 déc—au 1er fév LOUIS GAGNET, Secrétaire

Gruau de Santé
—Patenté—
Découvert et Perfectionné par P. MARMAY.
CETTE nouvelle substance, alimentaire et hygiénique de *premier ordre*, est un remède infaillible contre la *dyspepsie* et toutes les maladies de l'estomac *sans exception*.
Il se vend à la Nlle-Orléans chez tous les principaux pharmaciens, ainsi qu'à la pharmacie de l'hôpital de la rue du Cirque.
Au dépôt principal, 64, rue de la Douane, on trouve aussi de la *farine patentée*, faite avec le *Gruau de Santé* dont elle possède toutes les propriétés.
Cette farine est excellente pour les plus jeunes enfans, ainsi que pour crème et pâtisseries.
A. RENAUD TRABER, agent principal pour
19déc—1m.2ps.2mep les Etats-Unis

SIROP PECTORAL.
SEULE préparation véritablement efficace dans toutes les irritations de la poitrine et de la gorge, telles que rhumes, toux, catarrhes, coqueluche, enrouements &c.
Avec un seul flacon de ce sirop la toux la plus opiniâtre est arrêtée, et avec elle disparaissent ces longues nuits de souffrance et d'insomnie.
Son goût agréable le rend d'une facile administration, et son prix modéré (75 cents) le met à la portée de toutes les bourses.
Les personnes qui étudient le chant se trouveront bien de l'usage de ce sirop auquel ne peut résister aucune maladie de la gorge.
A vendre par R. BATTIER, pharmacien, encoignure
19 oct—3m—1re p Dauphine et St Pierre

AU PRIX COUTANT.
MANTEAUX, ET CONFECTIONS.
No 49 rue de Chartres.
UN joli choix de MANTEAUX ET MANTELETS en drap pour dames et enfants, lesquels seront vendus au prix coûtant pour clore une facture, par
3 déc J. DERBES, Jr.

LA société existante sous la raison de TAMBOURY, OLIVARI & Cie est dissoute, à partir du 1er décembre 1860, et la liquidation en sera faite par MM. A. Tambourry & E. Deffez.
A. TAMBOURY,
27déc—1m E. DEFFEZ.

VIN ROUGE—16 barriques vin rouge bon ordinaire, en débarquement du navire Texas, arrivé de Bordeaux, à vendre par PREAU & COUTURIE,
23déc Rue Gravier, Nos 31 & 33

FOULON & BROCARD,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Royale, No 71.
1er janv—3m t 1j

A partir de ce jour, mon neveu M. GUSTAVE GROSS, devient mon associé pour mes affaires de courtage, qui seront continuées sous la raison sociale de CHS GROSS & Co
Nlle-Orléans, le 1er janvier 1861.
Signé CHS GROSS,
1er janv—1m GUSTAVE GROSS.

AVIS.
DE consentement mutuel monsieur F. Reimonenq se retire de notre maison. Les affaires continueront comme par le passé, sous la même raison sociale.
S. D. GRATIAA & Co.
1er janv—1m No 59, Douane.

Boulangerie Star Mécanique,
Rue Thalie.
Dépôt, rue Tchoupitoulas, No 2.
N. F. RICE, Propriétaire.
CONSTAMMENT en magasin—un grand assortiment de pains pour les cafés, biscuits à vin, biscuits crackers, dito pic-nic, dito à soupe, pain-pilote, du soda, de français, biscuits à l'eau, du au beurre, du soda, de Boston.
18oct—3m H. RODRIGUEZ, Solliciteur.

DIVERS en magasin—
100 barriques vin rouge bon ordinaire,
45 barriques vin rouge pour familles,
44 do do Grand St-Lambert,
3½ do do Cantenac Médoc,
20 do do vieux Vertheuil,
10 do vin blanc Haut Sauterne,
15 barils do do,
1000 caisses do do,
1500 do vin rouge diverses marques,
100 do fruits à l'eau-de-vie,
20 do crème de cacao,
10 do punch au rhum,
30 do liqueurs assorties Chauvet fils,
10 do liqueurs assorties Marie Brizard et Roger,
6 do anisette do do,
250 paniers champagne de diverses marques;
150 caisses absinthe et kirsch Ed. Pernod,
200 paniers bouteilles vides à vin rouge,
6 pipes genièvre de Hollande, marque Steamboat,
180 1/4 pipes eau-de-vie de Cognac, des marques Edm. Jaulin, Julien Laferrière, Charles Jobit & Co, Fine Champagne, Larronde frères, et J Carle.
Charbon pulvérisé—30 boucauts, en débarquement de la goëlette R. W. Tull, arrivée de Philadelphie, et à vendre par X. LAMBERT,
18 déc rue des Magasins No 52, ancien 62

HUILE—100 paniers huile Bacigaluppi et Plagniol, de 22, 24 et 11 onces.
Salaisons—1000 caisses Olives, capres et cornichons,
Macaroni, vermicelli—500 caisses macaroni et vermicelli, en débarquement et à vendre par
PIAGGIO & VIOSCA Jnr
16 janv Nos 62 et 64, Vieille Levée

EN débarquement du navire Pequot, du Havre—48 caisses absinthe Ed. Pernod.
A vendre par CHAUDET & NEE,
21déc 147 et 149, Royale

FRUITS au jus—100 caisses de 12 flacons, chaque marque Rodel & fils frères, en débarquement du navire Rachel venant de Bordeaux et à vendre par
A. CARRIERE & CO, 37 Vieille Levée

EN débarquement du navire Geo. W. Bourne, de Bordeaux:
60 barriques vin rouge Queyries, 30 do do St-Julien, 20 do do Cantenac, 24 do do Pauillac, 20 do do Margaux, 4 do de Léoville, 4 do do Cos Labory, 5 do do Margaux, 9 demi do do Cantenac, 503 caisses 12 bouteilles St-Laurent, 100 do de Lamarque, 100 do 24 demi do do, 200 do 12 bouteilles Cantenac, 60 24 demi do do, 110 do 12 bouteilles Margaux, 60 do 24 demi do do, 80 do 12 bouteilles Léoville, 60 do 24 demi do do, 60 do 12 bouteilles Pape Clément, 60 do do do Gruau Larose, 100 do du vin blanc Sauternes, 60 do 24 demi do do do.
A vendre par E. BORDELON,
12dec 25 rue Conti.

LÉON LAUGRIN,
AVOCAT,
Licencié de la Faculté de Droit de Paris,
Rue de Chartres No 89, entre St Louis et Conti, au premier étage.
REDACTION d'actes sous seings privés, règlements de comptes, liquidation de successions et de sociétés, consultations spéciales sur le droit français, rédaction de procurations pour la France. Heures du bureau: de 8 à 10 heures du matin, et de 1 à 3 heures P. M. 18 octobre—

Aux consommateurs de Gaz.
Compagnie du Gaz de la N. Orléans,
11 janvier 1861.
A PARTIR du 1er janvier courant, le prix du gaz a été réduit à quatre piastres par mille pieds cubes.
Par ordre. N. O. J. TISDALE,
12 janv Trésorier

Avis.
LA société existant jusqu'à ce jour, sous la raison BRULATOUR & CO, entre P. E. Brulatour, John P. Cady et H. Nores, est dissoute aujourd'hui d'un commun accord. M. John P. Cady se retirant.
MM. P. E. Brulatour et H. Nores se chargent de la liquidation de l'ancienne maison et continueront les affaires sous la raison BRULATOUR & CO
P. E. BRULATOUR,
JOHN P. JADY,
H. NORES.
Nlle-Orléans, 11 janvier 1861. 12jv—6f

A LOUER—Tout ou partie d'une maison à étage située rue Royale entre St Philippe et Ursulines. S'adresser à messieurs LAFFITTE & DEFFARGE, 135, rue Royale. 12 janv

ATTENDU par le navire Resolut, de Bordeaux—20 caisses Sardines sans arêtes—20 barils Olives en saumure, à vendre par TAMBOURY & Co,
12janv 87 rue Royale.

A vendre,
UNE machine avec son manège, pour la fabrication du chocolat, ainsi que ses moules et accessoires.
A vendre chez Adam, rue Conti, entre Royale et Chartres 11 [illegible]

CHAMPAGNE
Chs. Farre,
Successeur de Max Sutaine & Co,
REIMS.
Fournisseur des Cours de France, d'Espagne, de Prusse, et du célèbre Wellington Club à Londres.
VINS de Sillery, Cabinet, Imperial & Cremant Ao glais, à vendre par les principaux grocers et de taillants.
Tous les ordres pour importation directe seront reçus par S. D. GRATIAA & Co,
19nov—3m 1re p No 59 Douane

BITTER DES ARABES.
CE cordial dont les effets salutaires ont été si bien appréciés par le public, est sans contredit une des liqueurs les plus demandées dans les cafés, est en vente dans les maisons suivantes:
Dépôt général: F SANCHO 229 Vieille-Levée, entre Dumaine et St-Philippe.
Succursales: W. RAYMOND, 71, rue du Camp, M. A. CALONGNE, encoignure Royale et Dumaine, et J. A. LLAMBIAS, enc. Espagnole et Levée.
Mélangé d'eau sucrée, l'Amer des Arabes forme une boisson très agréable et très rafraîchissante. 21oct—1m

Avis de médecin.
W. BODENHAMER M. D. vient d'arriver à la Nlle-Orléans, traitera exclusivement, comme par le passé, par la méthode et avec le succès qu'il a obtenus depuis longtemps, les maladies suivantes, telles que HEMORROIDES, CONSTIPATION, FISTULES, Rétrécissement du boyau, ulcération du boyau etc. ... Bureau: ... fait des visites dans toutes les parties de la ville.
29 déc—1m

MADAME THIERRY,
au coin du chemin du Bayou et Derbigny—S'adresser dans le jardin.
Ayant une grande variété de fleurs fines prêtes pour les commandes de bouquets pour mariages, et fêtes, expédiera par la campagne. Vendra aussi un superbe assortiment de rosiers, dahlias, semis, arbustes à des prix réduits. Prendra les ordres pour faire les jardins. 29 sep—1m

SPECIALITES DU DOCTEUR VERGÉ.
DEPURATIF Pommade, Injection, Poudres et Sirop antisyphilitique du Dr Vergé.
Les démangeaisons, dartres, rougeurs, les éruptions de toute nature et en général toutes les maladies syphilitiques et de la peau sont radicalement guéries par l'emploi de ces médicaments.
Ces spécialités seront vendues en gros et en détail, chez F. LACAUSSADE Pharmacien, Encoignure Orléans et Rue Royale.
P. S. Dépôt de tous les médicaments français patentés. 12 nov—

AVIS IMPORTANT.
UNE EXCELLENTE
MACHINE A COUDRE
pour $35
Tous les perfectionnements!
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner.
Elle est offerte avec confiance au public
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS!
DAVIS BROTHERS
3 jan—1m No 60 rue du Camp

TRAITES
SUR LA HAVANE,
Pour n'importe quelles sommes,
ET A COURTE VUE.
A vendre par P. PRATS & Co.
14 nov—3m 1rep Commercial Place No 29

HOTEL DU SUD,
Front Levée, encoignure Bienville, tenu par
N. GEORGES.
N. GEORGES, [illegible] la Nouvelle-Orléans dans un pays d'affaires depuis plus de 24 ans a l'honneur de prévenir particulièrement messieurs les habitants de l'intérieur de la Louisiane, qu'il continue à tenir l'Hôtel du Sud.
La maison vient d'être entièrement réparée. L'ameublement est tout neuf, afin que rien ne manque au bien-être des voyageurs, toutes les chambres sont vastes et bien aérées, et la table excellente. Mme GEORGES surveillera elle-même la propreté. Mme George ne vous trouvera rien de trop bien.
Messieurs les voyageurs trouveront dans cet établissement tranquillité et attention.
La localité est des plus avantageuses, faisant face au fleuve, aux bateaux à vapeur de la ville et [illegible].
Pour logement et pension: depuis $5 jusqu'à $6 par mois. Chambres de $1 à $2 par jour. Prix pour pensionnaires seulement, prix très réduits.
N. B. On parle anglais, [illegible] et français.
[illegible]

RESTAURANT D'EDWARD,
15, rue de l'Union,
Entre les rues St-Charles et Carondelet.
Le public est prévenu que ce restaurant est ouvert depuis le [illegible].
La maison est vaste et [illegible], la situation centrale, à la portée des affaires et des bureaux de la ville. On pourra y prendre des repas à toute heure. Les repas de famille et les milles seront servies dans le plus grand ordre.
Aussi—Lunchs froids et soupers pour bals et soirées. Le soussigné ayant été employé dans les principaux restaurants de cette ville, a acquis une grande expérience dans cette ligne et espère pouvoir satisfaire entièrement ceux qui l'honoreront de leur patronage. EDWARD DENECHAUD.
5 jan—1m.

PAPIERS PEINTS.
EN magasin, un magnifique assortiment de PAPIERS PEINTS FRANÇAIS ET AMERICAINS, de toutes qualités, reçus par les derniers arrivages à vendre à des prix modérés par
FRANK NEWHALL, 60, rue du Canal, coin Vieille-Levée, au premier.
P. S.—Des ouvriers habiles envoyés dans l'importe quelle partie de la ville ou de la campagne. 24oct—3m

REÇU par le navire Pequot arrivé du Havre—12 tonneaux fromages Gruyère 1er choix.
En débarquement du navire Evening Star, venant du Havre—4 caisses saucissons de Lyon.
A vendre en débarquement du navire Texas arrivé de Bordeaux—40 barriques vin rouge St-Emilion, 12 do du vieux St-Julien, 4 do do blanc Haut Sauternes.
Par L. N. CURIEN, 28 rue Toulouse.

Avoine noire de Prince Edward Island
2000 boisseaux, en débarquement du navire Columbia et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par F. A. GONZALES & Co,
12 déc 75 et 77, Vieille-Levée près Conti

Charrues, Charrues.
500 Charrues Garrett & Cottman No 1,
500 do do do No 2,
500 do do do No 3,
500 do do do No 4,
500 do do do avec coutres,
1000 do Hall & Spier No 1,
1500 do do No 2,
500 do do No 3,
2400 do Rouges assorties Nos 1, 2, 3, Carrys,
250 do dites "Cotton Sweeps" No 1,
350 do do do No 2,
300 do do do No 3,
10 do dites Ball Ploughs, Nos assortis.
25 Boucauts chaînes à Waits.
25 do do tordues,
25 do do avec crochets,
25 do do avec anneaux,
50 Boucauts de pioches à œils ovales, assorties,
50 do do do pur acier,
50 do de la Caroline, assorties 1 à 4.
Ces charrues sont les seules en usage en Louisiane, et nous les recommandons à nos clients de la campagne.—A vendre au prix du marché par
ROUSSET & GENIN,
7 jan No 83, rue du Canal près Chartres

GRAINES D'AVOINE—1,000 boisseaux excellent avoine de l'île Prince Edward, pour planter, en débarquement de la goëlette O. M. Petit, venue de cette île, à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par F. A. GONZALES & Co,
11 déc 75 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti

FOIN—250 balles excellent foin de l'Est, en magasin et à vendre par F. A. GONZALES & Co,
11 déc 75 et 77, rue Vieille-Levée, près Conti

Aux courtiers de coton.
REÇU par Rousset & Genin—150 douzaines couteaux à échantillonner,
150 douzaines brosses à marquer,
10 grosses pierres à repasser.
Ces articles ont été commandés expressément pour l'usage des échantillonneurs de coton et nous les offrons à des conditions avantageuses. Seul dépôt chez
ROUSSET & GENIN,
7 jan 83 rue du Canal

LIQUEURS—En débarquement du navire Egypte, de Bordeaux—
20 paniers guignolet,
50 caisses liqueurs assorties, flacons allongés,
125 paniers anisette,
1 caisse de 24 1/2 bouteilles fruits au jus assortis.
A vendre par CHAUDET & NEE,
28 déc 147 et 149 Royale

EN débarquement du navire Texas, arrivé de Bordeaux;
16 barriques vin rouge, Bassens,
25 do do Montferrand, de Bousquet
4 do do do do
25 caisses vin blanc supérieur, Haut Preignac
25 do vin rouge, Léoville, Comte de Beaufort
100 paniers bouteilles vides bordelaises
100 do do do blanches pour liqueurs
40 caisses de 100 1/2 boîtes sardines sans arêtes
10 do de 100 1/4 do do
A vendre par HENRY VALETON & Co,
27 déc 27, 29 et 31 rue Bienville

Mlle LEONTINE,
Ex-première demoiselle en robes de Mme P. ALBERT,
54, Rue Royale, au premier.
A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle continue à s'occuper de la confection de Robes en tout genre. Honorée du patronage des dames de la ville et de la campagne, elle s'appliquera, comme par le passé, à le justifier par son exactitude et le bon goût des articles qui sortiront de ses ateliers.
10déc—6m.

CIGARES de la Havane—45,000 cigares des marques célèbres Black Warrior, Gutierres et Upmann, en débarquement du steamship Habana, et à vendre par CABALLERO & BASUALDO,
4 jan 46 Vieille Levée, entre Bienville et Douane.

EN débarquement du navire Egypt, de Bordeaux—
100 caisses vin Cantenac
100 do vin St-Julien.
10,000 étiquettes diverses
En débarquement du navire Pequot, du Havre—
200 barriques vin rouge (Bordeaux)
1 do do blanc do
Reçu par le navire Geo. W. Bourne, de Bordeaux—
[illegible] barriques vin rouge Médoc,
10 caisses vin [illegible] Pichon Longueville;
10 do vin Château Larose
10 do vin Château Latour 1858;
10 do vin Château Margaux
10 do vin Château Lafitte 1858;
10 do vin Haut Barsac.
A vendre par E. DECHAMPS,
38, rue St-Louis